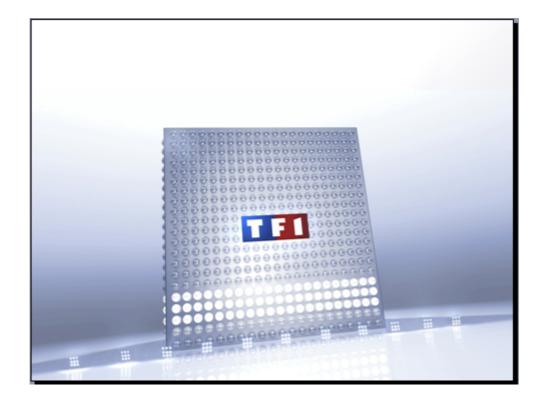
ÉTATS FINANCIERS 2009

DOCUMENT PROVISOIRE - Les comptes ont été audités et un rapport avec une certification sans réserve est en cours d'émission par les Commissaires aux comptes.





Sommaire

Etats financiers consolidés 2009	
Comptes sociaux TF1 SA 2009	

page 78

page 3

GROUPE TF1

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 DÉCEMBRE 2009

Les états financiers consolidés du Groupe TF1 au 31 décembre 2009 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 26 mars 2009 sous le numéro D.09-0159, et établis selon le référentiel IFRS.

BILAN CONSOLIDE

ACTIF

Acti	(en millions d'euros) Notes	12.2009	12.2008
Goodwill	7	506,9	506,1
Immobilisations incorporelles		137,7	168,0
Droits audiovisuels	8-1	98,6	132,8
Autres immobilisations incorporelles	8-2	39,1	35,2
Immobilisations corporelles	9	191,4	178,0
Participations dans les entreprises associé	ées 10	275,4	259,3
Actifs financiers non courants	12-1	20,2	741,0
Actifs d'impôt non courants		11,5	17,2
Total actifs non courants		1 143,1	1 869,6
Stocks et en-cours		600,6	558,4
Programmes et droits de diffusion	11	589,3	542,0
Autres stocks		11,3	16,4
Clients et autres débiteurs	12-2	1 350,2	1 226,8
Actifs d'impôt courants		9,5	46,8
Autres actifs financiers courants	12	8,9	14,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12-3	570,5	9,8
Total actifs courants		2 539,7	1 855,8
Actifs en cours de cession	4	-	14,8
TOTAL ACTIF		3 682,8	3 740,2
Trésorerie nette (+) / Endettement financie	r net (-) 15	72,8	(704,5)

BILAN CONSOLIDE (suite)

PASSIF

r A3311	(en millions d'euros) Notes	12.2009	12.2008
Capital	13-1	42,7	42,7
Primes et réserves		1 239,3	1 170,4
Résultat consolidé de l'exercice		114,4	163,8
Total capitaux propres part du groupe	13	1 396,4	1 376,9
Intérêts minoritaires		0,2	-
Total capitaux propres		1 396,6	1 376,9
Emprunts long terme	14, 15	0,5	695,5
Provisions non courantes	16-1	44,0	57,2
Passifs d'impôt non courants		1,3	2,9
Total passifs non courants		45,8	755,6
Dettes financières à court terme	15	505,5	22,9
Fournisseurs et autres créditeurs	14	1 696,0	1 514,9
Provisions courantes	16-2	36,4	43,5
Passifs d'impôt courants		1,1	1,2
Autres passifs financiers courants	14	1,4	10,2
Total passifs courants		2 240,4	1 592,7
Passifs liés aux actifs en cours de cession	4	-	15,0
TOTAL PASSIFS		3 682,8	3 740,2

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros	s) Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Recettes de publicité	17	1 604,6	1 833,6
Antenne TF1	17	1 429,4	1 647,3
Autres chaînes		175,2	186,3
Recettes de la diversification		760,1	761,1
Chiffre d'affaires	17	2 364,7	2 594,7
Autres produits de l'activité		-	0,2
Consommation de production externe	18	(645,5)	(641,2)
Autres achats consommés et variation de stocks	19	(436,1)	(524,6)
Charges de personnel	20	(445,2)	(445,3)
Charges externes	21	(487,7)	(527,4)
Impôts et taxes	22	(136,2)	(138,4)
Dotation nette aux amortissements		(99,9)	(94,5)
Dotation nette aux provisions		(14,0)	(52,6)
Autres produits opérationnels	23	109,3	123,3
Autres charges opérationnelles	23	(108,1)	(117,7)
Résultat opérationnel courant		101,3	176,5
Autres produits opérationnels non courants		-	-
Autres charges opérationnelles non courants		-	-
Résultat opérationnel		101,3	176,5
Produits sur endettement financier	24	13,1	13,4
Charges sur endettement financier	24	(35,4)	(35,8)
Coût de l'endettement financier net	24	(22,3)	(22,4)
Autres produits financiers	25	51,2	50,3
Autres charges financières	25	(15,0)	(9,4)
Charge d'impôt	27-1	(15,3)	(40,8)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	10	14,6	9,6
Résultat net des activités poursuivies		114,5	163,8
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		114,5	163,8
attribuable au Groupe		114,4	163,8
attribuable aux intérêts minoritaires		0,1	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	28	213 396	213 400
Résultat net par action (en euros)	28	0,54	0,77
Résultat net dilué par action (en euros)	28	0,53	0,77

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

(en millions d'euros)	12.2009	12.2008
Résultat net consolidé	114,5	163,8
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2,7	1,0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variation des écarts de conversion	0,2	(0,6)
Gains / pertes actuariels sur avantages du personnel	3,2	0,3
Impôts relatifs aux éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres	(2,1)	(0,9)
Quote-part des produits et charges des entités associées comptabilisés en capitaux propres	-	-
Autres variations nettes	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	4,0	(0,2)
Total des produits et charges comptabilisés	118,5	163,6
attribuable au Groupe	118,4	163,6
attribuable aux intérêts minoritaires	0,1	-

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions d'auto- contrôle	Réserve s	Produits et charges directemen t en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minorita ires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	42,7	2,8	(4,7)	1 358,0	(4,8)	1 394,0	-	1 394,0
Augmentation de capital (exercice de stock-options)	-	_		_			_	
Paiements fondés sur des actions	-	-	4,3	(3,6)	-	0,7	_	0,7
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	· -	-	, -
Annulation d'actions propres	-	-	_	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(181,4)	-	(181,4)	-	(181,4)
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	-	_	-	-	-	-
Résultat net consolidé (part du groupe)	-	-	-	163,8	-	163,8	-	163,8
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(0,2)	(0,2)	-	(0,2)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	42,7	2,8	(0,4)	1 336,8	(5,0)	1 376,9	-	1 376,9
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-		1,4	-	1,4	-	1,4
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(100,3)	-	(100,3)	-	(100,3)
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé (part du groupe)	-	-	-	114,4	-	114,4	0,1	114,5
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-		4,0	4,0	0,1	4,0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	42,7	2,8	(0,4)	1 352,3	(1,0)	1 396,4	0,2	1 396,6

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Notes	12.2009	12.2008
(en millions d'euros)		
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	114,5	163,8
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant)	103,1	110,0
Immobilisations incorporelles et goodwill	79,2	76,7
Immobilisations corporelles	26,7	24,4
Immobilisations financières	6,8	5,7
Provisions non courantes	(9,6)	3,2
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(18,5)	(18,7)
Variations de juste valeur	(36,6)	(43,7)
Paiements fondés sur des actions	1,4	0,7
Résultat de cessions d'actifs	0,3	1,3
Quote-part dans les résultats des entreprises associées et dividendes	(14,6)	(4,7)
Produits de dividendes (titres non consolidés)	(1,4)	(2,0)
Sous-total	148,2	206,7
Coût de l'endettement financier net	22,3	22,4
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	15,3	40,8
Capacité d'autofinancement	185,8	269,9
Impôts versés (-) / remboursés (+)	32,3	(68,0)
Variation du BFR liée à l'activité	23,8	5,8
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	241,9	207,7
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(98,3)	(87,7)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4,0	1,3
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(5,7)	(4,6)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières 29-2	747,9	0,3
Incidence des variations de périmètre 29-3	(7,0)	(3,4)
Dividendes reçus	1,4	2,0
Variation des prêts et avances consentis	12,5	(12,3)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	654,8	(104,4)
Sommes reçues lors de l'exercice de stock-options	-	
Rachats et reventes d'actions propres	-	-
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(100,3)	(181,4)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-	197,0
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement) 29-4	(198,5)	(126,0)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)	(26 ,9)	(27,0)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(325,7)	(137,4)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS POURSUIVIES	571,0	(34,1)
Trésorerie au début de l'exercice	(4,2)	29,9
Variation de la trésorerie	571,0	(34,1)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	566,8	(4,2)
17esofetie a la cloture de l'exercice 29-1	300,0	(4,2)

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1	Faits marquants de l'exercice 2009	11
2	Principes et méthodes comptables	12
3	Variations significatives du périmètre de consolidation	30
4	Activité en cours de cession	31
5	Participations dans les coentreprises	32
6	Information sectorielle	33
7	Goodwill	35
8	Immobilisations incorporelles	36
9	Immobilisations corporelles	38
10	Participations dans les entreprises associées	39
11	Programmes et droits de diffusion	40
12	Actifs financiers	41
13	Capitaux propres consolidés	44
14	Passifs financiers	46
15	Endettement financier net	47
16	Provisions	47
17	Produits de l'activité	50
18	Consommation de production externe	50
19	Autres achats consommés et variations des stocks	50
20	Charges de personnel	50
21	Charges externes	52
22	Impôts et taxes	52
23	Autres produits et charges opérationnels	52
24	Coût de l'endettement financier net	53
25	Autres produits et charges financiers	53
26	Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	53
27	Impôts sur le résultat	54
28	Résultat par action	55
29	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé	56
30	Gestion des risques	58
31	Options d'achat ou de souscription d'actions	68
32	Engagements hors bilan	69
33	Informations sur les parties liées	71
34	Honoraires des commissaires aux comptes	72
35	Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées	73
36	Évènements postérieurs à la clôture	73
37	Périmètre de consolidation détaillé	74

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 Faits marquants de l'exercice 2009

1-1. Signature d'un accord entre TF1 et Groupe AB

Le 11 juin 2009, le Groupe TF1 et le Groupe AB ont signé un accord visant au rachat par TF1 de 100% de NT1 et 40% de TMC détenus par Groupe AB. Cette transaction serait réalisée pour un montant de 192 millions d'euros en numéraire.

TF1 conserverait une participation dans les autres activités de Groupe AB identique à celle qu'elle détient aujourd'hui soit 33.5%. L'équipe dirigeante actuelle de Groupe AB se verrait consentir une option d'achat lui permettant d'acquérir cette participation minoritaire de TF1 dans un délai de 2 ans pour un montant de 155 millions d'euros.

Cette opération a reçu, le 26 janvier 2010, l'accord de l'Autorité de la concurrence sous réserve du respect par le Groupe « d'engagements comportementaux visant à remédier aux problèmes concurrentiels ». Le Groupe TF1 est à ce jour en attente de la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel qui doit se prononcer sur cette opération.

1-2. Accord TF1 International – UGC Image

Le 1er juillet, TF1 et UGC ont signé un accord afin de mutualiser les compétences des deux groupes dans le domaine de l'acquisition de droits cinématographiques, la distribution de films en salle et la vente de droits audiovisuels à l'étranger. Après obtention de l'autorisation des autorités compétentes, les actes définitifs de l'accord entre TF1 International et UGC Image ont été signés le 28 septembre 2009.

1-3. Association de TF1 Vidéo et de Sony Pictures Home Entertainment

Le 29 mai 2009, TF1 Video et Sony Pictures Home Entertainment ont annoncé la création d'un groupement d'intérêt économique pour la distribution de produits vidéo sur le marché français. Le GIE a pour objet, par la mise en commun de moyens, d'assurer la vente commerciale des DVD et Blu-Ray du catalogue TF1 vidéo d'une part et du catalogue SPHE d'autre part. L'activité du GIE a démarré au cours du troisième trimestre 2009.

1-4. Cession de la participation détenue dans Canal Plus France

Le 28 décembre 2009, TF1 a cédé l'intégralité de sa participation de 9,9% dans la société Canal Plus France à Vivendi pour un montant de 744 millions d'euros, anticipant de quelques semaines l'échéance de l'option détenue. Compte tenu du traitement à la juste valeur par le compte de résultat présenté en note 12-2-1, l'impact de cette opération se limite à l'effet de la désactualisation de la valeur de l'option de vente sur la période soit 39,4 millions d'euros.

1-5. Cessions réalisées sur l'exercice

Les participations détenues dans France 24, Shopping à la Une, Top Tickets et Dogan Téléshopping ont été cédées durant l'exercice 2009 (cf variations de périmètre note 3-3 et note 3-4).

2 Principes et méthodes comptables

2-1. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers

Les comptes du Groupe TF1 au 31 décembre 2009 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002). Ils intègrent les comptes de TF1 SA et de ses filiales et coentreprises ainsi que les participations du Groupe dans les

Ils sont présentés en millions d'euros.

entreprises associées.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 février 2010 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2010.

2-2. Nouvelles normes IFRS

2-2-1. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire ou pouvant être appliqués par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009

Le Groupe a adopté toutes les normes et interprétations nouvelles et révisées, publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et approuvées par l'Union Européenne, d'application obligatoire à ses opérations à compter du 1^{er} janvier 2009.

Pour la clôture du 31 décembre 2009, le Groupe TF1 a décidé de ne pas appliquer les normes publiées par l'IASB, approuvées par l'Union Européenne et applicables par anticipation dès le 1^{er} janvier 2009.

			'арр	lication	Incidences
Norme		UE ⁽¹⁾		Groupe	
IAS 1 révisée	Présentation des états financiers	1 ^{er} janvier 2009		1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes
IAS 23 révisée	Coûts d'emprunts	1 ^{er} janvier 2009		1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes
IAS 27 révisée	États financiers consolidés et individuels	1 ^{er} juillet 2009	*	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes

IAS 27 et IFRS	Coût d'une participation dans	23 janvier		1er janvier	Sans incidence sur les comptes	
1	une filiale, une JV ou entreprise	2009		2009		
Amendement	associées					
IAS 32 / IAS 1	Instruments financiers remboursables par anticipation	21 janvier		1er janvier	Sans incidence sur les comptes	
Amendement	à la juste valeur et obligations liées à la liquidation	2009		2009		
IAS 32 Amendement	Classement des droits de souscription émis	23 décembre 2009		1er février 2010	Sans incidence sur les comptes	
IAS 39 Amendement	Instruments financiers – Éligibilité des instruments couverts	15 septembre 2009		1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes	
IAS 39/ IFRIC 9 Amendement	Dérivés incorporés	27 novembre 2009		1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes	
IFRS 1 Révisée	1ère adoption des IFRS	25 novembre 2009		1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes	
IFRS 2 Amendement	Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition et annulation	1 ^{er} janvier 2009		1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes	
IFRS 3 révisée	Regroupements d'entreprises	1 ^{er} juillet 2009	*	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes en l'absence d'opération de regroupement.	
IFRS 7 Amendement	Améliorations des informations sur les instruments financiers	27 novembre 2009		1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes	
IFRS 8	Secteurs opérationnels	1 ^{er} janvier 2009		1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes	
IFRIC 11	Actions propres et transactions intra-groupe	1 ^{er} mars 2008		1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes	
IFRIC 12	Concessions	25 mars 2009		1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes	
IFRIC 13	Programme de fidélisation des clients	1 ^{er} janvier 2009		1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes	
IFRIC 14	IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies,	1 ^{er} janvier 2009		1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes	
IFRIC 15	Contrats de constructions immobilière	22 juillet 2009	*	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes	
IFRIC 16	Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	4 juin 2009	*	1er janvier 2010	Sans incidence sur les comptes	
IFRIC 17	Distributions en nature aux actionnaires	26 novembre 2009		1er janvier 2010	Sans incidence sur les comptes	
IFRIC 18	Transferts d'actifs par des clients	27 novembre 2009		1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes	
-	méliorations des IFRS	23 janvier 2009		1 ^{er} janvier	Sans incidence sur les comptes	
(sauf IFRS 5 et IFI		2003		2010		
Projet annuel d'a	méliorations des IFRS	23 janvier	*	1 ^{er} janvier	Sans incidence sur les comptes	
(uniquement IFRS 5 et IFRS 1) 2009 2010						

2-2-2. Normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne

Norme		Date d'application IASB*	Impacts Groupe attendus
IAS 24 révisée	Informations relatives aux parties liées	1 ^{er} janvier 2011	Sans incidence sur les comptes
IFRS 1 Amendement	Exemptions additionnelles	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes
IFRS 2 Amendement	Transactions intra-groupe fondées sur des actions et réglées en trésorerie	1 ^{er} janvier 2010	Sans incidence sur les comptes
IFRS 9	Instruments financiers	1 ^{er} janvier 2013	Non estimable à ce jour
IFRIC 14 Amendement	Paiements anticipés des exigences de financement minimal	1 ^{er} janvier 2011	Sans incidence sur les comptes
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres	1 ^{er} juillet 2010	Sans incidence sur les comptes
Projet annuel d'a	améliorations des IFRS	1 ^{er} janvier 2010	
* sauf précision con	ntraire, applicable aux exercices ouverts à	compter de la date indiquée dans d	cette colonne

2-3. Changements de méthode comptable

En 2009, le Groupe n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables, en dehors des obligations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 indiquées au paragraphe 2-2-1 et qui sont sans incidence sur les comptes.

2-4. Principes comptables, jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction du Groupe TF1 est amenée à faire appel à des jugements pour définir ses principes comptables et à des estimations pour déterminer l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

2-4-1. Principes comptables

Les principes comptables retenu par le Groupe ainsi que les principales analyses qui les fondent sont listés ci-dessous et décrits dans les notes ci-après correspondantes :

- Goodwill et tests de dépréciation (se reporter aux notes 2-7 et 2-10)
- Comptabilisation et évaluation des droits audiovisuels (note 2-8-1)
- Comptabilisation et évaluation des programmes, droits de diffusion et droits de retransmission sportive (note 2-12)
- Classification des instruments financiers (notes 2-11 et 2-17)
- Comptabilisation des produits de l'activité (notes 2-20)

2-4-2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe TF1 implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- Dépréciation des goodwill (note 7): la valeur dans les comptes consolidés du Groupe TF1 des goodwill est revue annuellement conformément aux principes mentionnés dans la note 2-10. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'au taux d'actualisation retenu pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.
- Dépréciation des droits audiovisuels (note 8-1): le calcul de la dépréciation des droits audiovisuels est notamment fondé sur une analyse des prévisions de recettes futures.
- Dépréciation des programmes et droits de diffusion (note 11): le calcul de la dépréciation des programmes et droits de diffusion, établi en fonction des perspectives de diffusion, repose principalement sur les grilles prévisionnelles de programmes.
- Évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 16-1-2) : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par TF1 selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 2-19-1. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.
- Provisions (note 16): elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses la direction du Groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.
- Juste valeur des instruments financiers (notes 12 et 14): la juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché. Pour les instruments financiers dérivés, cette valeur est déterminée et transmise au Groupe par ses contreparties bancaires. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

2-5. Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles TF1 exerce un contrôle. Ce dernier est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100%, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires au bilan et au compte de résultat consolidés.

Coentreprises

Les coentreprises sont les participations de TF1 dans lesquelles le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties dont aucune n'exerce seule le contrôle. Le Groupe comptabilise ses participations dans les entités contrôlées conjointement selon la méthode de l'intégration proportionnelle : les quotes-parts du Groupe dans tous les actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement sont incluses ligne à ligne dans les états financiers consolidés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition, puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats et les autres variations de capitaux propres de l'entreprise détenue survenues après la date d'acquisition.

2-6. Méthodes de conversion des éléments en devises

2-6-1. Conversion des états financiers des entités étrangères

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en Euro, monnaie de présentation des états financiers du Groupe TF1. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les réserves de conversion résultant de ce traitement et celles résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont incluses dans le poste " Primes et réserves" des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du résultat de cession.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 consistant à remettre à zéro les écarts précédemment calculés lors de la conversion des comptes des filiales étrangères en euros. Le montant existant au 1^{er} janvier 2004 en normes françaises a été reclassé en réserves, sans impact sur les capitaux propres, part du Groupe. Il ne sera donc pas tenu compte dans les résultats de cessions futurs d'entités consolidées ou associées des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS.

2-6-2. Conversion des transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères des filiales et coentreprises sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au coût historique et convertis au cours de change à la date de la transaction.

2-7. Regroupements d'entreprises et goodwill

√ Regroupements postérieurs au 1^{er} janvier 2004

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères IFRS de reconnaissance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, à l'exception des actifs non courants en cours de cession qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente conformément à IFRS 5.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond :

- à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, et
- au montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiés et passifs éventuels à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill.

Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 2-10. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

√ Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le Groupe n'a pas, conformément à l'option offerte par IFRS 1, revisité les calculs de goodwill effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004.

✓ Comptabilisation des coûts d'acquisitions sur les regroupements d'entreprises en cours au 31 décembre 2009

Dans le cadre de l'évolution de la norme IFRS 3 dont la version révisée sera applicable au 1^{er} janvier 2010, le Groupe a opté pour l'intégration des coûts d'acquisitions supportés en 2009 dans le coût du regroupement dont la finalisation aura lieu en 2010. Au 31 décembre 2009, les coûts d'acquisitions inscrits à l'actif dans l'attente de la finalisation des opérations de regroupement s'élèvent à 2,2 millions d'euros.

2-8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

2-8-1. Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent essentiellement les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 Films Production, TF1 Vidéo, TF1 Production et Téléma, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 DA, TCM DA et TF1 Entreprises, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif du bilan dans la rubrique "Droits audiovisuels" à leur coût historique à compter des faits générateurs suivants :

- la date du dernier tour de manivelle ou la date du visa d'exploitation pour les parts de coproductions cinématographiques,
- la date de signature des contrats pour les droits audiovisuels de distribution et/ou de négoce et les droits musicaux acquis.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- Parts de coproductions cinématographiques : elles sont amorties en fonction des recettes sur 8 ans.
- Droits audiovisuels "distribution": ils sont amortis en fonction des recettes avec un minimum linéaire sur 3 ans.
- Droits audiovisuels "négoce" : ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

Droits musicaux : ils sont amortis sur une durée de 2 ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75% de leur valeur brute, les 25% restants étant amortis au cours de la deuxième année.

La modalité d'amortissement retenue pour les films coproduits par TF1 Films Production et Téléma est conforme à la pratique du secteur.

Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable nette.

2-8-2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation (autres que les licences de diffusion et droits audiovisuels), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques.

Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, à l'exception de certaines marques commerciales à durée de vie indéterminée détenues par le Groupe, qui ne sont pas amorties. Ces marques, font l'objet de tests de dépréciation (cf note 2-10-1).

2-9. Immobilisations corporelles

2-9-1. Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

Constructions: 25 à 50 ans Équipements techniques: 3 à 7 ans Autres installations, outillage et mobilier: 2 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les "Autres produits et charges opérationnels".

2-9-2. Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont comptabilisés au bilan, au démarrage du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimum au titre de la location. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. Les charges financières sont enregistrées en compte de résultat au poste "Charges sur endettement financier" inclus dans le "Coût de l'endettement financier net".

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens acquis en propre, de catégorie identique.

2-10. Dépréciation des actifs non courants

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'avoir affecté les actifs non courants. Lorsqu'une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie), une évaluation de la valeur recouvrable de l'actif est effectuée.

2-10-1. Goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa "juste valeur diminuée des coûts de la vente" si cette dernière peut être déterminée de manière fiable ; à défaut, elle est égale à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants est déterminée individuellement. Les autres actifs sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent afin de déterminer leur valeur d'utilité. Une U.G.T. est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'un actif ou d'une U.G.T. est mesurée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.), en se fondant sur les projections de flux financiers futurs à 3 ans issus des plans validés par la Direction Générale du Groupe et le Conseil d'Administration, complétées d'un flux normatif représentatif des flux attendus au-delà du plan d'affaires. Ces flux sont déterminés après impôts.

Ces projections de flux financiers sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation après impôts, déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital d'un échantillon de sociétés représentatif du secteur d'activité de l'actif testé.

La "juste valeur diminuée des coûts de la vente" d'un actif ou d'une U.G.T. est mesurée le cas échéant par référence à sa valeur telle qu'elle ressort d'un protocole de vente ferme conclu à des conditions de marché.

Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT s'avère inférieure à sa valeur au bilan. Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable de celles-ci redevient plus élevée que leur valeur comptable. Seules les dépréciations des goodwill sont irréversibles.

2-10-2. Titres mis en équivalence

Compte tenu du fait que les goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans les entreprises associées ne sont pas présentés séparément, ils ne font pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36 ; la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable, selon indices de perte de valeur.

2-10-3. Autres actifs non courants

Les modalités de dépréciation des autres actifs, notamment pour les droits audiovisuels, sont présentées dans les paragraphes correspondants.

2-11. Actifs financiers

Les actifs financiers sont répartis entre les quatre catégories suivantes : les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à l'échéance et les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ces actifs financiers sont répartis en actifs courants et non courants conformément à la norme IAS 1.

Les transactions sur actifs financiers sont comptabilisées à la date de règlement.

2-11-1. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. Lors des clôtures ultérieures, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres et ne sont reprises en résultat que lors de la cession des actifs considérés.

Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée selon les principes d'évaluation à la juste valeur décrits dans la note 12. Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'un suivi individuel de dépréciation : en cas d'indication objective d'une dépréciation, une perte de valeur irréversible est enregistrée en résultat.

2-11-2. Prêts et créances

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

2-11-3. Placements détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces placements sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation ; la perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2-11-4. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur avec inscription des variations de juste valeur en résultat.

Cette catégorie recouvre :

- Les actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société
 a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus value, qui appartiennent à un portefeuille
 d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme;
- Les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

2-12. Programmes et droits de diffusion

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le Groupe souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

Concernant les droits et les programmes pour lesquels les deux critères ci-dessus ne sont pas réunis, (œuvres non livrées, droits sportifs dont le droit de diffusion n'est ouvert que le jour de la réalisation de l'évènement, ...), le Groupe considère qu'il ne contrôle pas l'actif car il ne dispose pas du droit et de la capacité de diffuser l'œuvre. Ces droits ne sont, en conséquence, pas inscrits au bilan.

En revanche, les éventuels acomptes versés au titre de ces droits sont enregistrés en "Acomptes fournisseurs".

La rubrique "Programmes et droits de diffusion" du bilan intègre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du Groupe TF1 pour ses antennes,
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe, et de la part coproducteur relative aux émissions réalisées pour le compte des chaînes du Groupe.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production);
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du Groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

Règles par types de programmes					
Fictions d'une durée au moins Films, téléfilms, séries, Autres					
égale à 52 minutes		dessins animés	et droits de diffusion		
1ère diffusion	80%	50%	100%		
2ème diffusion	20%	50%	-		

Les "Autres programmes et droits de diffusion" du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé ou si sa valeur contractuelle d'entrée en stock excède la valeur qui lui est attribuable en application des règles ci-dessus. La probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. De plus, si ce droit fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre sa valeur d'entrée en stock ou, le cas échéant, le montant des acomptes versés, et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

Les programmes non diffusés dont les droits ont expiré font l'objet d'une "mise au rebut" comptabilisée en résultat opérationnel courant, l'éventuelle provision est parallèlement reprise.

Les droits commandés dans le cadre de contrats fermes mais qui ne sont pas encore diffusables (cf. ci-dessus) sont recensés dans la note 11 de l'annexe au paragraphe relatif à la sécurisation de la grille et sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou du montant estimé des décaissements futurs (cas des « output deal »), sous déduction des acomptes versés.

2-13. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie représentent des titres ou des valeurs mobilières détenus à des fins de transaction, qui ont le caractère de placements monétaires mais qui ne satisfont pas aux critères d'équivalents de trésorerie. Ces actifs relèvent de la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat détenus à des fins de transaction.

2-14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" du bilan intègre la trésorerie, les équivalents trésorerie et les comptes courants de trésorerie actifs.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois. Les comptes courants de trésorerie correspondent à la trésorerie placée auprès de filiales non consolidées ou mises en équivalence, à la quote-part non éliminée des comptes courants de trésorerie vis-à-vis des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle et aux comptes courants avec d'autres entités du Groupe Bouygues.

La trésorerie et les comptes courants de trésorerie sont des actifs financiers classés dans la catégorie des "Prêts et créances" et évalués au coût amorti.

2-15. Actifs en cours de cession

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme "en cours de cession" quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue et que la cession est hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs dès lors qu'ils sont matériels. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des frais de cession.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe TF1 a cédé l'activité.

Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession.

Les flux de trésorerie relatifs aux activités cédées ou en cours de cession sont isolés et présentés au bas du tableau de flux de trésorerie consolidé pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère matériel.

2-16. Actions propres

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

2-17. Passifs financiers

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

La catégorie des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat recouvre :

- Les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être vendus ou rachetés à court terme ;
- Les passifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

Les passifs financiers du Groupe, hors instruments dérivés, sont constitués essentiellement d'un emprunt obligataire, d'emprunts et dettes assimilées dont des lignes de crédits contractées auprès des banques ou du Groupe, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement.

Ces passifs sont évalués au coût amorti.

Lorsque tout ou partie d'un passif financier fait l'objet d'une couverture par un instrument financier de taux, la quote-part couverte est traitée en comptabilité de couverture (se reporter à la note 2-18-1).

2-17-1. Emprunt obligataire

Un emprunt obligataire est initialement comptabilisé pour le montant reçu net des coûts liés à l'emprunt.

Ultérieurement, l'emprunt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux intègre les frais d'émission et les primes de remboursement qui sont présentés au passif du bilan, en diminution du montant nominal de la dette. La prime et les frais d'émission sont amortis de manière actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt obligataire. L'amortissement et la charge d'intérêt sont constatés dans la rubrique "Charges sur endettement financier". La part à moins d'un an des intérêts courus non échus est comptabilisée en "Dettes financières à court terme".

2-17-2. Autres dettes financières

Les autres dettes financières, courantes et non courantes, sont constituées des autres emprunts et dettes assimilées, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement, évalués au coût amorti.

Le cas échéant, les engagements de rachat d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dettes financières. S'il existe une différence positive entre la valeur de la dette et la valeur comptable des intérêts minoritaires concernés, celle-ci est comptabilisée en "Goodwill".

2-18. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de swap, des options de taux d'intérêts, des achats à terme de devises étrangères et des options de change pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

2-18-1. Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère.
- soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
 - à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable,
 - o à une transaction future hautement probable,
 - o ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change.

A la date de mise en place d'une opération de couverture, le Groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliquée la comptabilité de couverture et documente :

- la relation de couverture,
- l'efficacité de la relation de couverture, par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- Couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.
- Couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte, net d'impôts, relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat.

2-18-2. Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 sont comptabilisés dans le compte de résultat.

2-19. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2-19-1. Provisions non courantes

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes :

Provision pour indemnités de fin de carrière

Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture du Groupe.

Les salariés des filiales françaises du Groupe en France sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations du Groupe TF1 se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- o des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- o du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires :
- o de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- o d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres, nets d'impôts différés selon l'option de l'amendement à IAS 19.

Au 31/12/2009, les hypothèses actuarielles utilisées pour apprécier la valeur actualisée de l'obligation au titre des provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail, ont fait l'objet d'une mise à jour, notamment le taux d'actualisation de l'engagement, déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie. L'incidence des changements d'hypothèses évaluées à la clôture de l'exercice 2009, a été affectée aux capitaux propres consolidés, en conformité avec la méthode comptable utilisée par le Groupe (IAS 19 révisée).

Provision pour congés d'ancienneté

Elles couvrent le coût des jours de congés supplémentaires qui sont attribués par certaines sociétés du Groupe à leurs salariés en fonction de leur ancienneté. Le coût des jours de congés en cours d'acquisition est provisionné en tenant compte de l'ancienneté du personnel, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. La provision fait l'objet d'une actualisation au même taux que l'engagement de retraite.

Provisions pour risques et litiges

Ces provisions couvrent des litiges ou risques non récurrents et dont le dénouement se situe au-delà du cycle d'exploitation.

Elles sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture : les provisions pour litiges et contentieux comprennent les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part des tiers, y compris les charges relatives aux contentieux de nature sociale ou fiscale. En matière fiscale et sociale, le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable.

2-19-2. Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent principalement les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles ont déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. ci-dessus).

2-20. Produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe TF1 sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable;
- le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- Les ventes d'espace publicitaire sont constatées lorsque la publicité ou les spots publicitaires correspondant sont diffusés.
 - Si les ventes d'espace publicitaire concernent des supports n'appartenant pas au Groupe, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe est constitué de la commission de régie sauf à ce que la régie n'ait concédé au support une garantie de recouvrement sur les encaissements des ventes d'espace. Dans ce cas, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe sera égal au montant brut des ventes d'espace telles que facturées aux annonceurs.
 - Le Groupe réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations, qualifiées d'échanges dissemblables au sens de l'interprétation SIC 31, sont présentées de manière décompensée pour leur montant symétrique en chiffre d'affaires et en charges externes.
- La rémunération des chaînes thématiques par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent, calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel facturé à un opérateur, est comptabilisée soit mensuellement, sur la base des relevés des opérateurs, soit de façon linéaire sur l'année en cas de rémunération forfaitaire.
- Les ventes de droits audiovisuels sous licence sont constatées lorsque le bénéficiaire de la licence a reconnu le programme comme étant conforme aux conditions du contrat de licence (acceptation technique).
- Le chiffre d'affaires résultant des ventes de marchandises et de produits des activités d'édition et de distribution est présenté net des provisions pour retours attendus et des reversements effectués dans le cadre de certains contrats de mandat de distribution.
- Le chiffre d'affaires résultant d'opérations impliquant des intermédiaires techniques est constitué par le coût de la prestation supporté par le consommateur final dès lors que le Groupe assume le risque financier des transactions ainsi que les risques "SAV" et juridiques liés à cette prestation. A contrario, lorsque le Groupe se considère comme un intermédiaire, son chiffre d'affaires est constitué de sa rémunération nette.

Les autres produits de l'activité correspondent essentiellement aux redevances sur ventes facturées dans le cadre de contrats de licence.

Par ailleurs, les activités du Groupe n'incluent pas de manière significative de ventes d'éléments multiples au sens de la norme IAS 18.

2-21. Subventions

Les subventions reçues par le Groupe TF1 incluent principalement les subventions reçues des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre National de Cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe, ainsi qu'en 2008 les subventions d'investissement et d'exploitation accordées par l'État à la chaîne d'information France 24.

Les subventions des fonds de soutien audiovisuels sont inscrites au passif du bilan, en produits différés, au poste "fournisseurs et autres créditeurs" dès lors qu'elles sont définitivement acquises ; elles sont enregistrées en résultat (sur la ligne "autres produits opérationnels") à due concurrence de l'amortissement des œuvres audiovisuelles auxquelles elles se rapportent, lorsque celles-ci se terminent ou obtiennent leur visa d'exploitation.

Jusqu'en 2008, les subventions d'investissement accordées à la société France 24 sont présentées au bilan en déduction de la valeur comptable des actifs qu'elles financent; elles sont comptabilisées en produits en fonction du rythme d'amortissement des actifs subventionnés, directement en réduction de leur charge d'amortissement.

Les subventions d'exploitation accordées à la société France 24 sont inscrites, dans la rubrique "Fournisseurs et autres créditeurs"; elles sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des charges qu'elles sont destinées à compenser.

2-22. Autres produits et charges opérationnels non courants

Ces postes regroupent des produits et charges en nombre très limité, inhabituels, peu fréquents, et significatifs au niveau consolidé, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

2-23. Coût de l'endettement financier net

Le "Coût de l'endettement financier net" correspond aux "Charges sur endettement financier", diminuées des "Produits sur endettement financier".

Les "Charges sur endettement financier" sont constituées :

- des charges d'intérêt relatives à la dette financière courante et non courante,
- des amortissements des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti,
- des charges sur opérations de couvertures de taux,
- des charges liées à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),

des charges sur cession d'actifs de trésorerie.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les "Produits sur endettement financier" sont constitués :

- des produits d'intérêt relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits sur opérations de couvertures de taux,
- des autres revenus provenant des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des produits sur cession d'actifs de trésorerie.

2-24. Imposition différée

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des cas particuliers prévus par la norme IAS 12 et notamment des goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les taux d'impôt utilisés sont ceux qui sont applicables ou quasi-adoptés à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Les impôts relatifs aux éléments directement reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en contrepartie des réserves consolidées.

2-25. Résultat par action

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Tous les titres donnant un droit illimité aux bénéficiaires sont pris en compte. Les actions de la société consolidante détenues par elle-même et le cas échéant par les sociétés consolidées sont exclues du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en en compte dans ce calcul.

2-26. Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions

TF1 a mis en place des plans d'options de souscription d'actions ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel (note 31).

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en "Charges de personnel" au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'options de souscriptions d'actions, la charge totale est évaluée de façon définitive à la date d'attribution des options, selon le modèle de Black-Scholes-Merton et répartie en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Conformément aux dispositions des normes IFRS 1 et IFRS 2, seuls les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis le 1^{er} janvier 2004 sont évalués et comptabilisés en "Charges de personnel".

2-27. Secteurs opérationnels

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Groupe TF1 applique la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle qui remplace la norme IAS 14. La Direction Générale du Groupe effectuant le suivi financier des différentes activités sur la base d'indicateurs clés comptables (cf ci-après), cette évolution de norme n'a pas d'incidence sur la présentation de l'information sectorielle du Groupe.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activités stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus dans les environnements économiques donnés. Cette segmentation en secteur d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par les décisionnaires opérationnels du Groupe dans leur suivi d'activité.

La Direction évalue la performance de ces secteurs à partir du résultat opérationnel courant. Les résultats, actifs, et passifs des secteurs comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité. Les investissements bruts d'exploitation sectoriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles qui viennent accroître les postes d'actif correspondants. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont les suivants :

Antennes France

Le secteur Antennes France regroupe l'antenne TF1, les activités associées ou dérivées considérées comme indissociables de l'antenne, ainsi que les autres diffuseurs de programmes de télévision gratuite ou payante émettant principalement sur le territoire français. Les activités indissociables de l'antenne incluent notamment la régie publicitaire du Groupe et les sociétés engagées dans la production ou la coproduction de programmes destinés exclusivement à l'antenne TF1 tel qu'Ushuaïa et TF1 Production.

Droits audiovisuels

Les filiales dont l'activité principale consiste à produire, éditer ou distribuer des droits audiovisuels non exclusivement destinés aux antennes du Groupe sont regroupées dans ce secteur. Les activités de production recouvrent les productions déléguées ou les coproductions d'œuvres cinématographiques. Les activités d'édition et de distribution regroupent tous les supports (CD, DVD,...) et tous les canaux (salles, chaînes de télévision, et tous circuits de distribution grand public).

Antennes Internationales

Les antennes internationales correspondent aux filiales engagées dans la conception et la diffusion de programmes de télévision payante, notamment Eurosport et France 24 pour les données comparatives 2008, et qui émettent principalement en dehors du territoire français.

Activités diverses

Ce secteur regroupe toutes les activités ne répondant pas aux caractéristiques des secteurs tels que définis ci-dessus.

3 Variations significatives du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe TF1 établis au 31 décembre 2009 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 37.

Les sociétés en cours de cession font l'objet d'un traitement spécifique conforme à IFRS 5 (cf. note 4).

Les incidences sur la trésorerie des variations significatives de la période sont présentées dans la note 29-3.

3-1. Entrées de périmètre

3-1-1. TF1 International et UGC Distribution

Le 28 septembre 2009, TF1 et UGC ont signé un accord afin de mutualiser les compétences des deux groupes dans le domaine de l'acquisition de droits cinématographiques, la distribution de films en salle et la vente de droits audiovisuels à l'étranger. Sur la base de cet accord, la redistribution des activités est la suivante :

- ✓ La société ex-TF1 International a changé de dénomination pour être renommée TF1 Droits Audiovisuels. Filiale de TF1 à 100%, cette société continue d'exercer son activité d'acquisition de parts de coproduction de films.
- ✓ L'activité de distribution en salles pour la France est assurée par la société nouvellement constituée UGC distribution détenue à 66% par UGC Images et à 34% par TF1 Droits Audiovisuels. Cette entité est consolidée en mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe TF1 au 31 décembre 2009.
- ✓ La dénomination TF1 International est réattribuée à une seconde société créée et détenue par UGC Images à 34% et TF1 Droits Audiovisuels à 66%. Son activité portera sur la vente internationale de droits audiovisuels et de droits de vidéo à la demande en France. Cette entité est consolidée en intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe TF1 au 31 décembre 2009.

3-1-2. GIE Sony - TF1 Vidéo

Le Groupement d'Intérêts Economiques Sony – TF1 Video, créé le 29 mai 2009 par TF1 Vidéo et Sony Pictures Home Entertainment (SPHE), est consolidé depuis le 30 septembre 2009 en intégration proportionnelle.

3-1-3. SPS

La société SPS, créée et détenue à parité par Eurosport et Serendipity, est consolidée en intégration proportionnelle dans les comptes du Groupe TF1 depuis le 30 septembre 2009. La société a pour objet le développement à l'échelle européenne des activités de paris sportifs et de jeux d'argent en ligne (cf note 36-Évènements postérieurs à la clôture).

3-2. Sorties de périmètre

3-2-1. Dogan Téléshopping

En novembre 2009, la participation de 50% détenue dans la filiale Dogan Téléshopping a été cédée. Cette opération a généré une plus-value consolidée de 1,1 million d'euros comptabilisée en résultat opérationnel.

3-2-2. Top Tickets

En novembre 2009, le Groupe TF1 a cédé sa participation dans la société Top Tickets, éditeur du journal d'annonces Pilipili. Dans les comptes au 31 décembre 2009, cette cession a généré une moins-value consolidée de 2,6 millions d'euros comptabilisée en résultat opérationnel.

3-2-3. France 24

Le 12 février 2009, TF1 SA a cédé à la société AEF (Audiovisuel Extérieur de la France) les actions France 24 qu'elle détenait et qui représentaient 50% du capital et des droits de vote. Cette cession génère une plus-value nette de 2 millions d'euros enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2009 en résultat opérationnel

3-2-4. Shopping à la Une

Le 12 février 2009, Téléshopping SAS a cédé la totalité des actions de sa filiale "Shopping à la Une" à la société Initiatives et Développements (I&D) en échange d'obligations remboursables en actions de sa propre filiale Global Technologies, pour un montant nominal de 2 millions d'euros.

Parallèlement, Téléshopping dispose du droit de revendre à I&D les obligations reçues ou les actions obtenues par conversion si certaines conditions, notamment de valorisation, ne sont pas remplies dans les prochaines années.

Cette cession génère une plus-value nette de 2 millions d'euros enregistrée dans les comptes du 31 décembre 2009 en résultat opérationnel.

3-3. Autres variations de périmètre

3-3-1. WB Télévision

Au cours du 3^{ème} trimestre 2009, le Groupe TF1 a renforcé sa participation dans WBTV, qui porte les activités en Belgique du Groupe AB, pour 1,5 million d'euros passant de 33,5% à 49%. L'écart d'acquisition est en cours d'allocation

3-4. Restructurations internes sans impact en consolidation

Dans le cadre de la poursuite de la rationalisation des structures juridiques du Groupe, les opérations suivantes ont été réalisées :

- En 2009, absorptions de Téléma par TF1 International, CIC par TF1 Video, Sacas et TF1 Satellite par TF1 Expansion.
- En 2008, absorptions de RCV par TF1 Vidéo, Dujardin International par Dujardin, Ciby DA par TF1 International, TF1 VOD par TF1 Vidéo, TF1 Hors Média par TF1 Publicité et enfin d'Alma, TF1 Publicité Production, Tout Audiovisuel Productions, Quai Sud et Yagan par TF1 Production.

4 Activité en cours de cession

A fin 2009, il n'existe pas d'actif en cours de cession.

A fin 2008, les actifs et passifs des sociétés France 24 et Shopping à la Une étaient qualifiés d'actifs et passifs en cours de cession.

France 24

Fin 2008, le Groupe est entré en négociation avec la société "Audiovisuel Extérieur de la France" et lui a cédé sa participation dans la société France 24 le 12 février 2009

Shopping à la Une

Depuis 2004, le Groupe TF1 a développé, via sa filiale "Shopping à la Une", une activité de ventes événementielles de produits et de marques sur internet au travers du site "surinvitation.com".

En décembre 2008, le Groupe a signé un protocole de cession de cette activité avec la société Initiatives et Développements, cession qui a été effective le 12 février 2009.

Ventilation des Actifs et Passifs en cours de cession au 31 décembre 2008

2008 (en millions d'euros)	France 24	Shopping à la une	Total
Actifs non courants	0,2	0,1	0,3
Actifs courants	14,3	0,2	14,5
TOTAL ACTIFS EN COURS DE CESSION	14,5	0,3	14,8
Passifs non courants	0,3	-	0,3
Passifs courants	13,9	0,8	14,7
TOTAL PASSIFS LIES AUX ACTIFS EN COURS DE CESSION	14,2	0,8	15,0
Chiffre d'affaires	4,4	2,7	7,1
Résultat opérationnel	-	(1,3)	(1,3)

5 Participations dans les coentreprises

Le Groupe TF1 détient des participations dans des coentreprises dont la liste est fournie à la note 37.

Les montants contributifs des participations détenues dans des coentreprises, inclus à l'actif et au passif, ainsi qu'au compte de résultat sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Quote-part TF1	TF6 / : Clu		TM	C	Soci Franc		TC	M	SP	s	Тор Т	ickets	Au	tres
(en millions d'euros)	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Actif non courant	22,8	22,4	16,1	15,9	-	-	7,8	9,8	1,5	-	-	0,4	-	0,1
Actif courant	8,0	10,1	31,4	17,4	-	-	1,4	0,2	0,9	-	-	1,4	-	0,6
TOTAL ACTIF	30,8	32,5	47,5	33,3	-	-	9,2	10,0	2,4	-	-	1,8	-	0,7
Capitaux propres	22,4	22,7	15,9	10,0	-	-	4,6	5,1	(3,3	-	-	(4,0	-	(0,9
Passif non courant	1,1	0,7	11,0	11,2	-	-	6,0	6,0	-	-	-	(0,6	-	-
Passif courant	7,3	9,1	20,6	12,1	-	-	(1,4	(1,1	5,7	-	-	6,4	-	1,9

TOTAL PASSIF	30,8	32,5	47,5	33,3	-	_	9,2	10,0	2,4	_	-	1,8	-	1,0
Chiffre d'affaires									(0,1					
	14,4	15,1	38,1	27,6	-	4,4	4,0	4,8)	-	1,5	1,0	2,3	3,7
Résultat opérationnel									(3,0		(5,3	(3,6		(0,2
courant	0,1	0,3	6,2	5,5	2,0	-	2,1	4,5)	-))	0,1)

6 Information sectorielle

6-1. Information par secteur d'activité

La contribution de chaque secteur d'activité aux comptes du Groupe est détaillée ci-après :

	Antennes France		Droits audiovisuels		Antennes internationales		Activités diverses		Total TF1	
(en millions d'euros)	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
COMPTE DE RESULTAT										
Chiffre d'affaires	1 893,0	2 103,5	151,0	174,0	319,2	316,2	1,5	1,0	2 364,7	2 594,7
Résultat opérationnel courant	87,8	164,2	(22,5)	(10,8)	41,3	26,7	(5,3)	(3,6)	101,3	176,5
Dotation nette aux amortissements	(33,8)	(37,7)	(56,8)	(48,7)	(9,1)	(8,0)	(0,2)	(0,1)	(99,9)	(94,5)
Dotation nette aux provisions et dépréciation	(3,6)	(27,8)	(5,9)	(23,2)	(4,4)	(1,6)	(0,1)	-	(14,0)	(52,6)
Autres produits et charges opérationnels non courants	-	-	-	-	-	-	-	-		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées (1)	14,6	11,0	-	-	-	(0,6)	-	(0,8)	14,6	9,6
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ELEMENTS BILANTIELS										
Actifs sectoriels (2)	379,5	359,4	79,7	113,6	376,8	378,7	-	0,4	836,0	852,1
Passifs sectoriels (3)	59,7	77,2	17,1	19,6	3,7	3,9	-	-	80,5	100,7
Participations dans les entreprises associées	264,2	248,1	-	-	-	-	11,2	11,2	275,4	259,3
Investissements bruts d'exploitation (4)	51,0	15,0	33,2	49,2	7,1	13,3	0,2	0,3	91,5	77,8

(1) La quote-part dans les résultats des entreprises associées est détaillée selon les secteurs de la manière suivante :

- secteur "Antennes France" : la quote-part de résultat égale à 15 millions d'euros au 31 décembre 2009 (11 millions d'euros au 31 décembre 2008) provient du Groupe AB ;
- secteur "Antennes internationales" : la quote-part de résultat en 2008 concerne la société Sailing One ;
- secteur "Activités diverses" : la quote-part de résultat revient à la société Metro France Publications.
- (2) Les actifs sectoriels incluent les droits audiovisuels, les autres immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles.
- (3) Les passifs sectoriels incluent les provisions non courantes et les provisions courantes.
- (4) Les investissements bruts d'exploitation sont réconciliés avec le tableau de flux de trésorerie dans le tableau ci-après "Investissements bruts d'exploitation".

Etats financiers consolidés 2009

Investissements bruts d'exploitation

Rapprochement avec le tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe :

(en millions d'euros)	2009	2008
Investissements bruts d'exploitation	91,5	77,8
Subventions d'investissement reçues	(17,8)	(18,5)
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	20,8	30,6
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles	3,8	(2,2)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	98,3	87,7

6-2. Information par secteur géographique

Pour l'information sectorielle sur la base des secteurs géographiques, les produits sectoriels sont répartis selon la localisation géographique des clients, tandis que les actifs sectoriels et les investissements sont répartis selon la localisation des actifs.

	France métropolitaine		Europe co	ntinentale	Autres	s pays	Total TF1	
(en millions d'euros)	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Chiffre d'affaires	2 015,9	2 256,6	302,9	294,2	45,9	43,9	2 364,7	2 594,7
Actifs sectoriels	833,5	849,4	2,4	2,4	0,1	0,3	836,0	852,1
Investissements bruts d'exploitation	90,6	76,1	0,9	1,6	-	0,1	91,5	77,8

7 Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T.) :

(en millions d'euros)	Antennes France	Droits audiovisuels	Antennes internationales	Activités diverses	Total TF1
Goodwill au 1er janvier 2009	169,8	-	336,3	-	506,1
Acquisitions	1,2	-	-	-	1,2
Cessions	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
Autres	(0,4)	-	-	-	(0,4)
Goodwill au 31 décembre 2009	170,6	-	336,3	-	506,9
dont montant brut	180,9	-	336,3	-	517,2
dont dépréciation cumulée	(10,3)	-	-	-	(10,3)

En 2009, le Groupe a finalisé la valeur définitive du goodwill sur l'acquisition de la société Dualnet, consolidée depuis le 1^{er} janvier 2009. La réévaluation des actifs et passifs de Dualnet s'est traduite par la reconnaissance de marques nettes d'impôt pour 0,4 million d'euros et d'un goodwill de 0,8 million d'euros.

(en millions d'euros)	Antennes France	Droits audiovisuels	Antennes internationales	Activités diverses	Total TF1
Goodwill au 1er janvier 2008	173,4	-	336,3	-	509,7
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
Autres	(3,6)	-	-	-	(3,6)
Goodwill au 31 décembre 2008	169,8	-	336,3	-	506,1
dont montant brut	180,1	-	336,3	-	516,4
dont dépréciation cumulée	(10,3)	-	-	-	(10,3)

En 2007, le Groupe TF1 a acquis le groupe Dujardin et a déterminé un goodwill provisoire de 3,5 millions d'euros.

En 2008, le Groupe a déterminé la valeur définitive de ce goodwill et a décidé de l'affecter entièrement à la marque "1000 Bornes" (Valeur brute de la marque 5,3 millions d'euros ; impôts différés afférents – 1,8 million d'euros ; affectation du goodwill à la marque pour 3,5 millions d'euros).

Les tests de dépréciation auxquels ces goodwill ont été soumis, conformément à la méthode en note 2-10, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur significative au 31 décembre 2009.

La valeur recouvrable de chacune des U.G.T. "Antennes France" et "Antennes Internationales" a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode D.C.F. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de trois ans issues des plans et budgets approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuelle qui reflète l'expérience passée et intègre de manière prudente, le potentiel de développement des marchés sur lesquels opèrent chacune des l'U.G.T., et leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Les taux de croissance perpétuelle retenus pour les tests effectués à fin 2009 sont de 2% pour l'U.G.T. Antennes France et de 3% pour l'U.G.T. Antennes Internationales.

Le taux d'actualisation après impôt retenu à fin 2009 est de 6,95% ; il a été déterminé sur la base de données externes selon la méthode exposée en note 2-10-1.

Pour chaque U.G.T., une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres clés a été réalisée, sans faire apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'U.G.T. deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

8 Immobilisations incorporelles

8-1. Droits audiovisuels

Les mouvements de l'exercice 2009 se décomposent comme suit :

2009 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Valeurs brutes	1 091,2	50,3	(21,9)	1,4	1 121,0
Amortissements	(912,2)	(66,0)	9,5	(1,4)	(970,1)
Dépréciation	(46,2)	(26,7)	20,6	-	(52,3)
Droits audiovisuels	132,8	(42,4)	8,2	-	98,6

Les mouvements de l'exercice 2008 se décomposaient comme suit :

2008 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement*	31 décembre
Valeurs brutes	1 070,9	71,8	(11,0)	(40,5)	1 091,2
Amortissements	(851,6)	(64,0)	3,4	-	(912,2)
Dépréciation	(39,5)	(21,9)	15,2	-	(46,2)
Droits audiovisuels	179,8	(14,1)	7,6	(40,5)	132,8

^{*}Au 31 décembre 2007, le Groupe TF1 a comptabilisé des contrats d'achat de droits conclus par TF1 SA en vue de la création du GIE TF1 Acquisitions de droits pour 40,5 millions d'euros. En 2008, ces droits ont été transférés dans le GIE et reclassés conformément à leur destination, en stock de droits de diffusion.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels à immobiliser est le suivant :

Droits audiovisuels (en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
2009	11,7	-	-	11,7
2008	11,9	-	-	11,9

8-2. Autres immobilisations incorporelles

2009 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Marques à durée de vie indéterminée	20,5	-	-	0,6	21,1
Droit d'utilisation satellite Astra	18,9	-	-	-	18,9
Concessions, brevets et droits similaires	30,7	1,6	(0,3)	0,7	32,7
Autres	6,4	7,2	(a) _	(1,3)	12,3
Valeurs brutes	76,5	8,8	(0,3)	-	85,0
Dépréciation des marques à durée de vie indéterminée	-	-	-	-	-
Droit d'utilisation satellite Astra	(12,4)	(2,7)	-	-	(15,1)
Amortissements	(27,4)	(2,3)	0,2	0,4	(29,1)
Dépréciation	(1,5)	(0,2)	-	-	(1,7)
Amortissements et dépréciation	(41,3)	(5,2)	0,2	0,4	(45,9)
Autres immobilisations incorporelles	35,2	3,6	(0,1)	0,4	39,1

⁽a) L'augmentation de la valeur brute des autres immobilisations incorporelles correspond principalement à des investissements informatiques (projet de mise en place SAP, développement de site internet...).

2008 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminutio n	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Marques à durée de vie indéterminée	15,2	-	-	5,3	(a) 20,5
Droit d'utilisation satellite Astra	18,9	-	-	-	18,9
Concessions, brevets et droits similaires	26,7	2,9	(0,2)	1,3	30,7
Autres	8,5	2,4	(1,6)	(2,9)	6,4
Valeurs brutes	69,3	5,3	(1,8)	3,7	76,5
Dépréciation des marques à durée de vie indéterminée	-	-	-	-	-
Droit d'utilisation satellite Astra	(9,7)	(2,7)	-	-	(12,4)
Amortissements	(28,3)	(3,3)	1,8	2,4	(27,4)
Dépréciation	(1,4)	(0,1)	-	-	(1,5)
Amortissements et dépréciation	(39,4)	(6,1)	1,8	2,4	(41,3)
Autres immobilisations incorporelles	29,9	(0,8)	-	6,1	35,2

⁽a) En 2008, le Groupe a reconnu la marque « 1000 bornes » pour une valeur de 5,3 millions d'euros dans le cadre de l'affectation définitive du goodwill provisoire constaté à l'acquisition du Groupe Dujardin.

Au 31 décembre 2009 et 2008, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur les marques à durée de vie indéterminée.

9 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice 2009 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

	er .		· · ·	Variation de périmètre et	
2009 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	reclassement	31 décembre
Terrains	45,7	-	-	-	45,7
Constructions	58,2	0,1	-	-	58,3
Installations techniques et matériels	182,4	10,8	(7,3)	7,1	193,0
Installations en location financement	5,6	-	(0,3)	-	5,3
Immobilisations diverses	112,8	14,0	(6,1)	7,6	128,3
Immobilisations en cours	11,5	13,8	-	(12,5)	12,8
Valeurs brutes	416,2	38,7	(13,7)	2,2	443,4
Constructions	(12,5)	(2,3)	1,4	-	(13,4)
Installations techniques et matériels	(143,7)	(13,9)	7,1	-	(150,5)
Installations en location financement	(4,9)	(0,6)	0,3	-	(5,2)
Immobilisations diverses	(77,1)	(11,4)	5,5	0,1	(82,9)
Amortissements et dépréciation	(238,2)	(28,2)	14,3	0,1	(252,0)
Immobilisations corporelles	178,0	10,5	0,6	2,3	191,4

Les investissements réalisés en 2009 incluent notamment :

- des aménagements liés aux regroupements des équipes sur le site de Boulogne
- les achats de matériels dédiés à la nouvelle plateforme de post-production et au nouvel environnement technologique de l'information.

Les mouvements de l'exercice 2008 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

	or -			Variation de périmètre	
2008 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	et reclassement	31 décembre
Terrains	45,7	-	-	-	45,7
Constructions	58,3	0,2	-	(0,3)	58,2
Installations techniques et matériels	165,9	16,9	(4,7)	4,3	182,4
Actifs en location financement	14,3	-	(6,5)	(2,2)	5,6
Immobilisations diverses	105,5	12,3	(5,9)	0,9	112,8
Immobilisations en cours	3,2	15,5	-	(7,2)	11,5
Autres	-	-	-	-	-
Valeurs brutes	392,9	44,9	(17,1)	(4,5)	416,2
Constructions	(11,7)	(2,5)	1,6	0,1	(12,5)
Installations techniques et matériels	(136,6)	(13,1)	4,6	1,4	(143,7)
Actifs en location financement	(13,0)	(0,7)	6,5	2,3	(4,9)
Immobilisations diverses	(73,3)	(10,0)	5,6	0,6	(77,1)
Amortissements et dépréciation	(234,6)	(26,3)	18,3	4,4	(238,2)
Immobilisations corporelles	158,3	18,6	1,2	(0,1)	178,0

10 Participations dans les entreprises associées

Le détail des participations dans les entreprises associées est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Groupe AB	Metro France Publications	Autres (1)	Total
Pays	France / Belgique	France	France	
1er janvier 2008	238,3	12,0	3,1	253,4
Quote-part de résultat net de dividendes reçus	6,0	(0,8)	(0,6)	4,6
Variation de périmètre	-	-	1,3	1,3
31 décembre 2008	244,3	11,2	3,8	259,3
Quote-part de résultat net de dividendes reçus	15,0	-	(0,4)	14,6
Variation de périmètre	1,5	-	-	1,5
31 décembre 2009	260,8	11,2	3,4	275,4

⁽¹⁾ Les autres entreprises associées sont JFG Networks, Sky Art Media et Sailing One.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives aux investissements significatifs dans les entreprises associées :

Quote-part Groupe TF1	Group	e AB ⁽¹⁾	Métro France Publications	
(en millions d'euros)	2009	2008	2009	2008
Actif non courant	45,1	40,5	0,4	0,3
Actif courant	62,8	47,1	13,1	12,5
TOTAL ACTIF	107,9	87,6	13,5	12,8
Capitaux propres	48,9	33,2	0,2	0,2
Passif non courant	11,8	11,7	0,2	0,2
Passif courant	47,2	42,7	13,1	12,4
TOTAL PASSIF	107,9	87,6	13,5	12,8
Chiffre d'affaires	58,2	56,8	12,0	13,3
Résultat opérationnel	17,1	16,0	-	(8,0)

(1) Les données 2009 sont construites sur la base des comptes au 30 septembre 2009 (derniers comptes disponibles), en quote-part à 33,5%; les données 2008 sur la base des comptes au 30 septembre 2008, en quote-part à 33,5%.

Les données relatives aux autres entreprises associées sont non significatives sur les exercices 2009 et 2008.

Concernant le Groupe AB, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Concernant Métro France Publications, l'analyse des indices de pertes de valeur a conduit à pratiquer un test d'impairment. Le taux d'actualisation après impôt retenu, soit 8,65%, a été déterminé à partir de données externes selon la méthode exposée en note 2-10-1.

Une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres clés a été réalisée sans mettre en évidence de risque significatif. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

11 Programmes et droits de diffusion

Le tableau ci-dessous présente la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisés selon les principes comptables décrits à la note 2-12.

(en millions d'euros)	1er janvier 2008	Variation nette	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre 2008	Variation nette	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre 2009
Valeurs brutes	664,2	17,0	40,9	722,1	25,1	(0,9)	746,3
Dépréciations	(164,4)	(15,3) ⁽¹⁾	(0,4)	(180,1)	23,1 ⁽²⁾	-	(157,0)
Stocks	499,8	1,7	40,5	542,0	48,2	(0,9)	589,3

⁽¹⁾ dont 85,8 millions d'euros de dotations et 70,5 millions d'euros de reprises

Les stocks de programmes et de droits de diffusion présentés ci-dessus sont essentiellement portés par TF1 SA et le GIE TF1 Acquisition de droits.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

2009 (en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Programmes et droits de télédiffusion (1)	533,5	823,7	167,1	1 524,3
Droits de retransmissions sportives	188,1	338,8	-	526,9
TOTAL	721,6	1 162,5	167,1	2 051,2

⁽¹⁾ La partie de ces contrats libellée en devises en 2009 est de 17,9 millions d'euros en CHF, 14,9 millions d'euros en GBP et 230,4 millions d'euros en USD.

2008 (en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Programmes et droits de télédiffusion (1)	578,0	749,2	54,8	1 382,0
Droits de retransmissions sportives	211,1	428,5	53,4	693,0
TOTAL	789,1	1 177,7	108,2	2 075,0

⁽¹⁾ La partie de ces contrats libellée en devises en 2008 est de 13,9 millions d'euros en CHF, 20,1 millions d'euros en GBP et 353,2 millions d'euros en USD.

⁽²⁾ dont 68,6 millions d'euros de dotations et 91,7 millions d'euros de reprises

En 2009, les programmes et droits de diffusions concernent principalement la société TF1 SA pour un montant de 1 096,6 millions d'euros (contre 1 245,9 millions d'euros en 2008).

Les engagements sur les droits de retransmissions sportives concernent principalement les sociétés TF1 SA (312,5 millions d'euros en 2009 et 477,5 millions d'euros en 2008) et Eurosport (214,4 millions d'euros en 2009 et 215,5 millions d'euros en 2008).

12 Actifs financiers

✓ Catégories d'actifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers classés par catégorie :

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat c		Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance		
2009 (en millions d'euros)	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (a)				Total
Autres actifs financiers	-	-	-	16,6	3,6	-	20,2
Clients et autres débiteurs	-	-		-	1 350,2	-	1 350,2
Autres actifs financiers courants	-	8,9		-	-	-	8,9
Instruments financiers dérivés de change	-	-		-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de taux	-	8,9	II	-	-	-	8,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-		-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	0,2	ı	-	570,3	-	570,5

⁽a) cf paragraphe ci-après « méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers »

		Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	
2008 (en millions d'euros)	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (a)				Total
Autres actifs financiers	704,6	-	Ш	20,3	16,1	-	741,0
Clients et autres débiteurs	-	-		-	1 226,8	-	1 226,8
Autres actifs financiers courants	-	14,0		-	-	-	14,0
Instruments financiers dérivés de change	-	4,4	II	-	-	-	4,4
Instruments financiers dérivés de taux	-	7,3	II	-	-	-	7,3
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	2,3	ı	-	-	-	2,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	0,1	ı	-	9,7	-	9,8

⁽a) cf paragraphe ci-après « méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers »

Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers

La norme IFRS 7 amendée définit trois niveaux hiérarchiques d'évaluations applicables aux instruments financiers valorisés à la juste valeur :

- Niveau I : valorisation à partir de cotations de marchés actifs
- Niveau II : valorisation à partir de paramètres de marchés observables
- Niveau III : valorisation à partir de paramètres de marchés non observables

En 2009 et en 2008, aucun transfert entre niveaux hiérarchiques n'a été effectué.

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie, qui recourt à des paramètres observable (niveau II) ou non observable (niveau III).

Les méthodes utilisées par le Groupe TF1 sont les suivantes :

- Actif financier Canal+ France : la juste valeur de cet actif est déterminée à partir du prix plancher de 745,8 millions d'euros actualisé au taux d'intérêt résultant de l'accord du 6 janvier 2006 (valorisation de niveau III).
- Titres de participation dans des sociétés non consolidées : les participations détenues par le Groupe TF1 sont maintenues à leur coût d'achat car leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.
- Instruments dérivés: la valeur de marché des dérivés de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).
- En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est la meilleure estimation de leur juste valeur.

12-1. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Actif financier Canal+ France	-	704,6
Titres de participation	16,6	20,3
Créances rattachées aux titres de participation	0,8	2,7
Prêts	0,2	8,5
Dépôts et cautionnements	2,6	4,9
Autres actifs financiers	20,2	741,0

12-1-1. Actif financier Canal+ France

TF1 a désigné, lors de sa comptabilisation initiale, l'actif financier Canal+ France reçu en échange de l'apport des titres TPS comme un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cet actif représente 9,9% du capital de Canal+ France assortis d'une option de vente exerçable en février 2010. Cette option permet à TF1 de céder la totalité des titres Canal+ France, au plus haut des deux valeurs suivantes :

- un prix plancher de 745,8 millions d'euros (quote-part TF1);
- la valeur à dire d'experts à la date de la levée de l'option.

Cet actif a été cédé le 28 décembre 2009 pour 744 millions d'euros (cf note 1-4 – faits marquants)

12-1-2. Variation de l'en-cours de cet actif selon la méthode de niveau III :

(en millions d'euros)	1er janvier 2008	Variation de juste valeur en résultat	31 décembre 2008	Variation de juste valeur en résultat	Cession	31 décembre 2009
Actif financier Canal Plus France	665,6	39,0 ^(a)	704,6	39,4 ^(a)	(744,0)	-

⁽a) La variation de juste valeur de cet actif est constatée en résultat en « autres produits financiers »

12-1-3. Titres de participation de sociétés non consolidées

Les principaux titres de participation non consolidés, évalués à leur coût d'achat, s'analysent de la façon suivante :

	Détention à	Valeur brute	Valeur brute	Provision	ProvisionVa	aleur nette	Valeur
(en millions d'euros)	la clôture	2009	2008	2009	2008	2009	nette 2008
A1 International (1)	50,00%	12,8	12,8	(12,8)	(5,5)	-	7,3
Dualnet (2)	100,00%	-	1,4	-	-	-	1,4
En Direct Avec	13,30%	4,0	4,0	(4,0)	(4,0)	-	-
Etablissements Michel (5)	100,00%	1,0	-	-	-	1,0	-
Nomao (3)	-	-	1,0	-	-	-	1,0
Place des Tendances (2)	80,00%	-	0,6	-	-	-	0,6
Prima TV	5,00%	1,4	1,4	-	-	1,4	1,4
SHIP	27,40%	0,8	0,8	(0,8)	(0,8)	-	-
Sofica valor 6	43,44%	8,0	3,5	-	-	8,0	3,5
Soread	11,60%	1,6	1,6	(1,6)	(1,6)	-	-
Swonke (4)	-	-	0,4	-	(0,4)	-	-
Sylver	49,00%	3,7	3,7	-	-	3,7	3,7
TF1 Mobile (4)	-	-	2,5	-	(2,5)	-	-
TF1 Publications	99,90%	0,5	0,5	(0,5)	(0,5)	-	-
Autres		2,9	1,8	(0,3)	(0,4)	2,6	1,4
Titres de participation non consolidés		36,6	36,0	(20,0)	(15,7)	16,6	20,3

⁽¹⁾ A1 International est une société capitalisée en 2005 par TF1 à hauteur de 50%. Il s'agit d'une société holding dont le seul objet est la détention de 3% du capital de la major américaine The Weinstein Company. En 2009, TF1 a complété pour 7,2 millions d'euros la dépréciation de sa participation de 50% dans A1 International dont le seul actif est 3% du capital de The Weinstein Company

Excepté A1 International, les tests de dépréciation réalisés sur l'ensemble des participations n'ont pas fait apparaître de moins-value latente sur les exercices 2009 et 2008.

⁽²⁾ Ces filiales sont entrées dans le périmètre du Groupe au cours de l'exercice 2009.

⁽³⁾ Cette filiale a été cédée au cours de l'exercice 2009.

⁽⁴⁾ Ces filiales ont été liquidées ou fusionnées au cours de l'exercice 2009.

⁽⁵⁾ Cette filiale acquise fin novembre 2009, éditrice du jeu « Le Cochon Qui Rit », sera absorbée début 2010 par Dujardin.

12-2. Clients et autres débiteurs

		Dépréciation		
(en millions d'euros)	Valeur brute 2009	2009	Valeur nette 2009	Valeur nette 2008
Clients et comptes rattachés	755,6	(18,9)	736,7	699,7
Avances fournisseurs (1)	284,1	(20,9)	263,3	225,8
Autres créances d'exploitation (2)	258,0	-	258,0	201,1
Créances diverses	141,9	(76,3)	65,6	73,0
Charges constatées d'avance	26,6	-	26,6	27,2
Clients et autres débiteurs	1 466,2	(116,1)	1 350,2	1 226,8

⁽¹⁾ Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives, elle inclut également 17 millions d'euros de provision sur les avances versées au titre de la coupe du monde 2010.

⁽²⁾ Principalement État, collectivités publiques, personnel, organismes sociaux

(en millions d'euros)	2009	2008
Dépréciation au 1er janvier	(82,3)	(67,7)
Provisions complémentaires de l'exercice	(43,9)	(20,8)
Passage en pertes	9,3	5,3
Recouvrement de l'exercice	0,8	0,5
Variation de périmètre et reclassements	-	0,4
Dépréciation au 31 décembre	(116,1)	(82,3)

12-3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Trésorerie	121,0	6,9
SICAV monétaires	0,2	0,1
Comptes courants de trésorerie (1)	449,3	2,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	570,5	9,8

⁽¹⁾ Les autres comptes courants de trésorerie concernent les sociétés mises en équivalence, les coentreprises, les sociétés non consolidées et les sociétés du Groupe Bouygues. A fin 2009, ce poste inclut notamment un solde de compte courant de 446 millions d'euros auprès de Bouygues Relais.

13 Capitaux propres consolidés

13-1. Capital social de TF1

Au 31 décembre 2009, le capital social de TF1 SA est constitué de 213 395 868 actions ordinaires, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2009 a été la suivante :

	Actions	Actions
Nombre de titres	en circulation	d'autocontrôle
1er janvier 2008	213 410 492	-
Augmentations de capital	-	-
Rachat d'actions propres	(14 624)	14 624
Annulation d'actions propres	-	-
1er janvier 2009	213 395 868	14 624
Augmentations de capital	-	-
Rachat d'actions propres pour annulation		
Annulation d'actions propres	-	-
31 décembre 2009	213 395 868	14 624
Nominal	0,20€	0,20€

Actions d'autocontrôle

En mars 2006, TF1 a contracté un achat à terme d'actions TF1 pour couvrir le risque de hausse du cours de l'action TF1 sur les actions attribuées sans condition dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites n°1. Ces actions ont été livrées le 1^{er} avril 2008 à l'exception de 14 624 correspondant à celles affectées à des collaborateurs ayant quitté le Groupe à la date de livraison.

13-2. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

13-2-1. Dividendes

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action payé par le Groupe au titre des exercices antérieurs ainsi que le montant proposé par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009 pour approbation en Assemblée Générale Ordinaire le 15 avril 2010.

	A verser en 2010*	Versé en 2009	Versé en 2008
Dividende total (en millions d'euros)	91,8	100,3	181,4
Dividende par action ordinaire (en euros)	0,43	0,47	0,85

^{*} dividendes proposés.

Dans la mesure où ce dividende est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2009.

13-2-2. Paiements fondés sur des actions

La contrepartie de cette variation figure en charges de personnel pour la variation de l'année (se reporter à la note 20).

13-3. Réserves de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2009	2008
Réserves au 1er janvier	(2,8)	(3,9)
Recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie (1)	2,8	3,6
Variation de juste valeur des nouvelles couvertures de flux de trésorerie de la période	-	(3,1)
Variation de juste valeur du portefeuille existant de couvertures de flux de trésorerie	0,4	1,1
Recyclage en résultat de la soulte du swap de pre-hedge	(0,5)	(0,5)
Réserves au 31 décembre	(0,1)	(2,8)

⁽¹⁾ Le montant transféré des capitaux propres vers le résultat est comptabilisé en résultat opérationnel.

14 Passifs financiers

✓ Catégories de passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les passifs financiers classés par catégorie :

	Passifs financiers à la ju compte d				
2009 (en millions d'euros)	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (a)	Passifs financiers au coût amorti	Total
Emprunts long terme	-	-		(0,5)	(0,5)
Dettes financières à court terme	-	-		(505,5)	(505,5)
Fournisseurs et autres créditeurs	-			1 696,0	1 696,0
Autres passifs financiers courants	-	1,4		-	1,4
Instruments financiers dérivés de change	-	0,8	II	-	0,8
Instruments financiers dérivés de taux	-	0,6	II	-	0,6

⁽a) cf note 12 - Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers

	-	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
2008 (en millions d'euros)	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (a)	Passifs financiers au coût amorti	Total	
Emprunts long terme	-	-		(695,5)	(695,5)	
Dettes financières à court terme	-	-		(22,9)	(22,9)	
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-		1 514,9	1 514,9	
Autres passifs financiers courants	-	10,2		-	10,2	
Instruments financiers dérivés de change	-	4,7	II	-	4,7	
Instruments financiers dérivés de taux	-	5,5	II	-	5,5	

⁽a) cf note 12 - Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers

√ Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme est une estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).

✓ Détail des fournisseurs et autres créditeurs

(en millions d'euros)	2009	2008
Dettes fournisseurs	752,2	758,2
Avances reçues	3,1	5,7
Dettes fiscales et sociales (1)	377,2	318,6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	40,6	64,5
Autres dettes	475,6	316,7
Fonds de soutien audiovisuels (2)	10,2	11,1
Comptes courants passifs	9,6	11,3
Comptes de régularisation et assimilés (3)	27,5	28,8
Fournisseurs et autres créditeurs	1 696,0	1 514,9

⁽¹⁾ Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et la dette envers le personnel et les organismes sociaux.

15 Endettement financier net

La notion d'endettement financier net, telle que définie par le Groupe, peut être détaillée de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	570,5	9,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	2,3
Trésorerie active	570,5	12,1
Juste valeur des instruments dérivés de taux	8,3	1,8
Emprunts long terme	(0,5)	(695,5)
Dettes financières à court terme (1)	(505,5)	(22,9)
Endettement brut	(506,0)	(718,4)
Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-)	72,8	(704,5)

⁽¹⁾ Il s'agit principalement d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à taux fixe, à échéance 2010. Cet emprunt obligataire n'est plus désigné comme élément couvert dans une relation de couverture de juste valeur depuis le 1^{er} janvier 2008 (cf. note 30.2.2.1).

16 Provisions

16-1. Provisions non courantes

16-1-1. Détail des provisions non courantes

Les provisions ont évolué comme suit en 2009 :

⁽²⁾ Le montant des fonds de soutien audiovisuels figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC pour TF1 Films Production, TF1 Production, Ciby 2000 et TF1 DA.

⁽³⁾ Les comptes de régularisation sont principalement constitués de recettes encaissées d'avance.

2009 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Provisions pour :						
Indemnités de fin de carrière	25,5	4,8	(2,9)	(1,6)	(3,3)	22,5
Congés d'ancienneté	7,3	1,0	(0,8)	(0,7)	(0,3)	6,5
Litiges	24,3	1,5	(1,7)	(9,3)	0,1	14,9
Autres	0,1	-	-	-	-	0,1
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	57,2	7,3	(5,4)	(11,6)	(3,5)	44,0

2008 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Provisions pour :						
Indemnités de fin de carrière	27,5	6,3	(4,3)	(3,6)	(0,4)	25,5
Congés d'ancienneté	6,8	1,8	(0,7)	(0,8)	0,2	7,3
Litiges (1)	-	5,3	(1,1)	-	20,1	24,3
Autres	0,4	-	-	(0,1)	(0,2)	0,1
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	34,7	13,4	(6,1)	(4,5)	19,7	57,2

¹ Suite à l'examen de ses risques et au vu de l'évolution de certains litiges au cours de l'exercice, le Groupe a reclassé les provisions associées en non courant, pour un montant global de 20,1 millions d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les autres variations des provisions pour indemnités de fin de carrière incluent les gains et pertes actuariels sur ces indemnités qui sont reconnus directement en capitaux propres. Le montant des gains et pertes actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2009 s'élève à 3,3 millions d'euros (0,3 million d'euros au 31 décembre 2008).

16-1-2. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Principales hypothèses actuarielles

	2009	2008	2007	2006	2005
Taux d'actualisation	4,9%	3,7%	4,2%	3,8%	3,6%
Taux de rendement attendus des actifs du régime	4,0%	4,0%	3,8%	3,8%	4,0%
Taux attendu d'augmentation future des salaires	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%

Le taux de rotation appliqué pour le calcul de la provision au 31 décembre 2009 est de 6,6%, stable par rapport à 2008. L'incidence de la variation de 0,1% du taux d'actualisation est une variation du montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 0,3 million d'euros.

Charges comptabilisées dans le compte de résultat au titre des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	2009	2008
Coût des services rendus	(1,5)	(1,8)
Charges d'intérêt sur l'obligation	(1,2)	(1,0)
Rendement attendu des actifs du régime	0,1	0,2
Coût des services passés	-	-
Charge comptabilisée	(2,6)	(2,6)
dont : dotation nette aux provisions	(0,3)	1,6
dont : charges de personnel	(2,3)	(4,2)
Rendement réel des actifs du régime	0,1	0,2

Montants comptabilisés au bilan au titre des indemnités de fin de carrière

Le montant inscrit au bilan, tel qu'il résulte de l'obligation du Groupe TF1 au titre des indemnités de fin de carrière s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Valeur actualisée des obligations	27,5	30,4	32,2	30,5	28,2
Juste valeur des actifs du régime	(5,0)	(4,9)	(4,7)	(2,7)	(2,7)
Déficit des régimes provisionnés	22,5	25,5	27,5	27,8	25,5

Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	2009	2008
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	30,4	32,2
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1,5	1,8
Coût financier (désactualisation)	1,2	1,0
Prestations versées	(2,3)	(4,2)
Pertes (gains) actuarielles	(3,3)	(0,3)
Variation de périmètre	-	(0,1)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	27,5	30,4

Variations de la valeur actualisée des actifs du régime des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	2009	2008
Juste valeur des actifs du contrat d'assurance à l'ouverture	4,9	4,7
Cotisations versées par l'employeur	-	-
Prestations payées	-	-
Rendement attendu des actifs du régime	0,1	0,2
Gains (pertes) actuariels	-	-
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	5,0	4,9

16-2. Provisions courantes

Les provisions courantes pour 2009 peuvent se décomposer comme suit :

2009 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Provisions pour	i julivici	Dotations	utiliocco	utiliocco	reolassement	dedembre
Litiges avec les administrations et organismes publics	0,1	-	-	-	<u>-</u>	0,1
Litiges avec le personnel	2,8	0,9	(1,4)	(0,2)	-	2,1
Litiges avec les clients	3,9	0,2	(3,1)	-	-	1,0
Autres litiges et risques contractuels	26,1	8,9	(1,3)	(0,5)	0,3	33,5
Restructurations	0,1	-	(0,1)	-	-	-
Autres	10,5	5,2	(5,1)	(8,8)	(2,1)	(0,3)
TOTAL PROVISIONS COURANTES	43,5	15,2	(11,0)	(9,5)	(1,8)	36,4

Aucun passif éventuel significatif non comptabilisé n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

17 Produits de l'activité

Les produits de l'activité se répartissent par nature comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Recettes publicitaires	1 604,6	1 833,6
Distribution grand public	223,8	270,4
Recettes câble et satellite	321,3	288,4
Production/distribution de droits audiovisuels	78,7	82,7
Chiffre d'affaires autres activités	136,3	119,6
Chiffre d'affaires	2 364,7	2 594,7
Produits de redevances	-	0,2
Produits de l'activité	2 364,7	2 594,9

18 Consommation de production externe

La consommation de production externe, à respectivement 645,5 millions d'euros pour 2009 et 641,2 millions d'euros pour 2008, correspond aux programmes acquis à l'extérieur et diffusés par TF1 et les chaînes thématiques TV Breizh, TMC, TF6, Série Club, Odyssée, Histoire et Ushuaïa TV.

19 Autres achats consommés et variations des stocks

Les autres achats consommés et variations de stocks comprennent principalement les rubriques suivantes :

(en millions d'euros)	2009	2008
Achats études et prestations de services	(254,7)	(336,1)
Achats de droits de diffusion	(90,5)	(104,6)
Achats de marchandises	(43,4)	(55,6)
Autres	(47,5)	(28,3)
Autres achats consommés et variations des stocks	(436,1)	(524,6)

20 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Rémunérations du personnel	(299,7)	(316,6)
Charges sociales	(117,8)	(121,4)
Autres charges de personnel	(21,9)	(1,4)
Participation des salariés	(4,4)	(5,2)
Rémunérations dont le paiement est fondée sur des actions	(1,4)	(0,7)
Charges de personnel	(445,2)	(445,3)

Les charges comptabilisées relatives aux régimes à cotisations définies sont incluses dans la rubrique "Charges sociales" et s'élèvent à 33,1 millions d'euros en 2009 (36,2 millions d'euros en 2008).

Les charges liées aux indemnités de fin de carrière et aux congés d'ancienneté prévues par les différentes conventions collectives des sociétés du groupe sont provisionnées en provisions non courantes (se reporter à la note 16-1) dans la rubrique "Dotation nette aux provisions". Les indemnités versées sur la période au titre des indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en "Rémunérations du personnel".

Le détail des effectifs du Groupe TF1 est fourni dans le rapport de gestion du Groupe.

Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites.

20-1. Charge relative aux plans de souscription d'actions octroyés par TF1

Les montants comptabilisés en charges de personnel au titre de plans d'achat ou de souscription d'actions sont les suivants :

(en millions d'euros)	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur totale	Charges de personne	
				2009	2008
Plan n°7	12/03/2003	3 ans	10,2	-	-
Plan n°8	16/09/2004	3 ans	4,6		-
Plan n°10	20/03/2008	3 ans	2,8	0,9	0,7
Plan n°11	20/03/2009	3 ans	1,6	0,5	-
Total				1,4	0,7

La charge relative aux plans de stock-options a été calculée à partir du modèle Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Décote de liquidité	Juste valeur unitaire
Plan n°7	20,48 €	20,20€	29%	6,8 ans	3,49%	2,60%	-15%	4,69 €
Plan n°8	23,66 €	23,46 €	26%	6,6 ans	3,65%	2,75%	-15%	4,83 €
Plan n°10	13,60 €	15,35 €	31%	5,0 ans	3,67%	6,25%	-15%	1,49 €
Plan n°11	5,93 €	5,98€	49%	5,2 ans	2,75%	8,98%	-15%	0,86 €

Les maturités moyennes considérées sont inférieures à la durée de vie contractuelle des options afin de prendre en compte les exercices avant terme par les bénéficiaires. Les hypothèses de volatilité attendue utilisées sont conformes à la volatilité implicite reflétée dans le prix offert à la date d'attribution par des établissements bancaires de premier rang pour des options de même maturité sur le titre TF1.

20-2. Charge relative aux plans d'avantages octroyés par le Groupe Bouygues

Le coût de l'avantage calculé au titre des plans octroyés par Bouygues aux collaborateurs du Groupe TF1 n'est pas significatif pour l'exercice 2009.

21 Charges externes

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Sous-traitance générale	(167,4)	(183,4)
Locations et services associés	(56,7)	(57,1)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(108,5)	(102,1)
Publicité, promotion et relations publiques	(90,1)	(100,7)
Autres charges externes	(65,0)	(84,1)
Charges externes	(487,7)	(527,4)

22 Impôts et taxes

Les impôts et taxes se détaillent comme suit :

(en millions d'euros arrondis)	2009	2008
Taxes audiovisuelles	(87,7)	(87,9)
- Dont taxes CNC	(77,9)	(87,9)
- Dont autres taxes	(9,8)	-
Autres taxes	(48,5)	(50,5)
- Dont taxe professionnelle	(12,6)	(14,3)
- Dont autres taxes	(35,9)	(36,2)
Impôts et taxes	(136,2)	(138,4)

Les bases de détermination des taxes « Contributions Foncières des Entreprises » et « Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises » qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2010 et qui viennent en remplacement de la taxe professionnelle ne présentent pas, dans le cas du Groupe TF1, d'évolution qui remette en cause leur classement en charges opérationnelles.

23 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2009	2008
Reprise de provisions non utilisées	20,9	7,7
Production immobilisée et transferts de charge	26,4	28,6
Subventions d'exploitation (dont France 24)	1,0	45,2
Subventions d'investissement	18,5	18,8
Gains de change	9,1	9,9
Autres produits opérationnels	33,3	13,0
Autres produits opérationnels	109,2	123,2
Redevances et reversements ayants droits	(70,4)	(77,1)
Pertes sur créances irrécouvrables	(7,3)	(2,8)
Pertes de change	(8,2)	(14,0)
Autres charges opérationnelles	(22,0)	(23,7)
Autres charges opérationnelles	(107,9)	(117,6)

24 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Produits d'intérêts	7,6	0,6
Variation de juste valeur de la part couverte de l'emprunt obligataire	-	-
Variation de juste valeur des dérivés de taux	5,1	11,4
Produits et revenus sur actifs financiers	0,4	1,4
Produits sur endettement financier	13,1	13,4
Charges d'intérêts sur dettes financières	(35,4)	(31,2)
Variation de juste valeur des dérivés de taux	-	(4,6)
Charges sur endettement financier	(35,4)	(35,8)
Coût endettement financier net	(22,3)	(22,4)

25 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Variation de juste valeur de l'actif financier Canal+ France	39,5	39,0
Dividendes	1,4	2,0
Profits sur actifs financiers	4,9	3,1
Produits liés à la variation de valeur des contrats d'achats à terme de devises	0,7	5,3
Produits divers	4,7	0,9
Autres produits financiers	51,2	50,3
Pertes sur actifs financiers	(11,0)	(8,6)
Charges liées à la variation de valeur des contrats d'achats à terme de devises	(3,2)	-
Charges diverses	(0,8)	(0,8)
Autres charges financières	(15,0)	(9,4)

26 Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers, selon leur catégorie, en distinguant les impacts sur le résultat financier et les impacts sur le résultat opérationnel :

(en millions d'euros)	Résultat financier 2009	Résultat financier 2008	Résultat opérationnel 2009	Résultat opérationnel 2008
Produits (charges) nets sur prêts et créances au coût amorti	0,8	3,7	(41,5)	(18,9)
Produits (charges) nets sur actifs financiers à la juste valeur	39,8	40,7	-	-
dont actifs financiers à la juste valeur sur option	39,5	38,9	-	-
dont actifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur	0,3	1,8	-	-
Produits (charges) nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(4,7)	(5,9)	-	(0,2)
Produits (charges) nets sur passifs financiers au coût amorti	(31,7)	(31,9)	-	-
Produits (charges) nets sur dérivés	9,7	12,1	(0,3)	(0,9)
Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	13,9	18,7	(41,8)	(20,0)

27 Impôts sur le résultat

27-1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

27-1-1. Compte de résultat

(en millions d'euros)	2009	2008
Impôt exigible	(13,4)	(36,9)
Impôt différé	(1,9)	(3,9)
Charge d'impôt totale	(15,3)	(40,8)

Le taux d'imposition différé retenu pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2008 est de 34,43 % (taux de droit commun).

27-1-2. Rationalisation du taux d'impôt

(en millions d'euros)	2009	2008
Résultat net, part du groupe	114,4	163,8
Impôt sur les résultats	15,3	40,8
Résultat des activités abandonnées	-	-
Intérêts minoritaires	0,1	-
Résultat des activités poursuivies avant impôt et intérêts minoritaires	129,8	204,6
Taux d'imposition légal en France	34,4%	34,4%
Incidence des variations de juste valeur non fiscalisées (1)	(9,9%)	(7,4%)
Incidence des déficits fiscaux	(0,2%)	(3,3%)
Imputation de crédits d'impôt	(3,0%)	(1,9%)
Résultat des entreprises associées	(3,9%)	(1,6%)
Fiscalité réduite sur opérations sur titres	(3,0%)	0,5%
Variation des provisions non déductibles	(4,4%)	-
Autres différences nettes	1,8%	0,2%
Taux d'imposition réel	11,8%	20,9%

¹ Principalement effet de la fiscalité réduite sur la variation de juste valeur de l'option Canal +.

TF1 a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors.

27-2. Actifs et passifs d'impôt différé

27-2-1. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	2009	2008
Impôts différés nets au 1er janvier	14,3	21,0
Constaté en capitaux propres	(2,1)	(0,9)
Constaté en résultat	(1,9)	(3,9)
Variation de périmètre et autres (1)	(0,1)	(2,1)
Impôts différés nets au 31 décembre	10,2	14,3

¹ dont en 2008 1,8 millions d'euros d'impôts différés passifs reconnus dans le cadre de l'affectation de l'écart d'acquisition Dujardin à la marque "1000 bornes"

27-2-2. Principales sources d'imposition différée

Les principales sources d'imposition différée, par nature, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2009	2008
Provisions :		
Provision sur programmes	4,6	5,6
Provision Indemnités de fin de carrière	7,3	8,4
Provision dépréciation des droits audiovisuels	0,7	2,6
Provision clients	2,5	2,1
Autres provisions	15,0	10,3
Participation des salariés	1,3	1,7
Reports déficitaires	8,0	13,6
Autres impôts différés actifs	8,3	5,9
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	(36,2)	(33,0)
Impôts différés actifs	11,5	17,2
Amortissements dérogatoires	(17,5)	(17,1)
Amortissements du siège social	(8,5)	(8,3)
Réévaluation d'actifs	(3,5)	(3,5)
Autres impôts différés passifs	(8,0)	(7,0)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	36,2	33,0
Impôts différés passifs	(1,3)	(2,9)
Impôts différés nets au 31 décembre	10,2	14,3

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 24,3 millions d'euros (contre 27,7 millions d'euros en 2008) et correspondent à des reports déficitaires et des amortissements réputés différés indéfiniment reportables dont la récupération n'est pas probable au point de justifier une inscription au bilan.

28 Résultat par action

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Les actions ordinaires potentielles dilutives n'ayant aucun effet d'ajustement sur le résultat net de l'exercice, le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le résultat dilué par action prend en compte l'impact dilutif des plans d'attribution d'actions

gratuites ainsi que celui des plans d'options de souscription d'actions dès lors que ces derniers présentent un prix d'exercice inférieur au cours du titre TF1 à la clôture.

(en millions d'euros)	2009	2008
Résultat (en millions d'euros)		
Résultat net des activités poursuivies (part du groupe)	114,4	163,8
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat net (part du groupe)	114,4	163,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	213 395 868	213 399 664
Résultat par action (en euros)		
Résultat net par action des activités poursuivies	0,54	0,77
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat net par action	0,54	0,77
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	215 276 765	213 399 664
Résultat dilué par action (en euros)		
Résultat net dilué par action des activités poursuivies	0,53	0,77
Résultat net dilué par action	0,53	0,77

Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires est obtenu en prenant en compte les effets dilutifs suivants :

(en nombre d'actions)	2009	2008
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires sur la période	213 395 868	213 399 664
Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions	1 880 897	
Effet dilutif du plan d'attribution d'options gratuites	-	
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	215 276 765	213 399 664

En 2009, seul le plan d'options de souscription d'actions n°11 (attribué le 18 février 2009) affichait un prix d'exercice ajusté supérieur au cours moyen du titre TF1 sur la période. En 2008, aucun plan d'options de souscription d'actions n'affichait un prix d'exercice ajusté supérieur au cours moyen du titre TF1 sur la période.

29 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé

29-1. Définition de la trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée au tableau de flux de trésorerie intègre la variation de la seule trésorerie des activités poursuivies. La variation de la trésorerie des activités cédées ou en cours de cession est présentée au bas du tableau.

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les comptes courants de trésorerie actifs et passifs et les concours bancaires courants. Le rapprochement entre le poste de trésorerie du tableau de flux de trésorerie et le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	2009	2008
Trésorerie et équivalent de trésorerie au bilan	570,5	9,8
Trésorerie sur actif en cours de cession	-	5,2
Compte courant de trésorerie passifs	(3,2)	(4,2)
Concours bancaires courants	(0,5)	(15,0)
Trésorerie de clôture du tableaux de flux	566,8	(4,2)

29-2. Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières

Cette ligne comprend principalement le prix de cession encaissé lors de la vente des titres Canal + France pour 744 millions d'euros.

29-3. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

L'incidence des investissements financiers sur les flux de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Trésorerie et équivalent de trésorerie acquis	-	-
Actifs financiers acquis	2,2	0,4
Autres actifs acquis	-	0,3
Intérêts minoritaires acquis	-	1,7
Autres passifs acquis	-	-
Actifs net acquis (A)	2,2	2,4
Goodwill (B)	_	0,9
Décaissement (A) + (B)	2,2	3,3
Trésorerie acquise		-
Trésorerie des sociétés entrées dans le périmètre sans acquisition dans la période	0,9	-
Décaissement net	3,0	3,3

L'incidence des cessions de filiales sur les flux de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Encaissement	2,2	-
Trésorerie cédée	(6,2)	-
Souscription à l'augmentation de capital des filiales	-	-
Encaissement net	(4,0)	-

Pour 2009 et 2008, l'analyse du poste incidence des variations de périmètre sur la trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Décaissement net	(3,0)	(3,3)
Encaissement net	(4,0)	-
Incidence des variations de périmètre	(7,0)	(3,3)

29-4. Variation des dettes financières

En 2009, l'impact sur la trésorerie du Groupe des variations de l'endettement financier brut se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Remboursements des dettes financières liées aux contrats de location financement (1)	(1,5)	(0,6)
Emission et remboursement d'emprunt	(197,0)	77,0
Prêt reçu des entreprises associées		-
Autres mouvements		(5,4)
Variation nette	(198,5)	71,0

(1) Ces remboursements correspondent à l'amortissement de la dette inclus dans les redevances ou loyers payés.

30 Gestion des risques

30-1. Politique de gestion du capital

Le Groupe a une politique de stabilité de son capital et n'envisage pas d'opération particulière, hormis les opérations récapitulées dans le paragraphe 3.5 du Rapport de Gestion.

En matière de capitaux propres, le Groupe utilise notamment le ratio endettement financier net sur fonds propres. Ce ratio fournit une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres. Il est calculé à partir des agrégats d'endettement financier net, tel que défini dans la note 15, et de fonds propres, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

A fin 2009, compte tenu d'une trésorerie nette positive de 73M€, ce taux d'endettement est nul. A fin 2008, le ratio s'établissait à 51,2%. L'évolution de ce ratio est notamment liée à l'exercice de l'option de vente des titres Canal + pour un montant de 744M€ en décembre 2009.

30-2. Politique de gestion des risques financiers

Les risques financiers de liquidité et de marché (risques de taux, de change et sur actions propres) sont suivis de façon centralisée par la Direction Financement et Trésorerie Groupe.

30-2-1. Risque de liquidité

La Direction Financement et Trésorerie est chargée de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes, en quantité suffisante, et adaptées à son besoin de financement :

- par une centralisation quotidienne de la trésorerie multidevise disponible de l'ensemble des entités du Groupe, destinée à minimiser le besoin de financements externes ;
- par une analyse et une réactualisation périodique des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe;
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement échelonnées.

Le Groupe apprécie son risque de liquidité à travers son taux global d'utilisation de sa capacité de financement confirmé (financements de marché levés + financement bancaires confirmés). Elle s'établit comme suit à fin décembre 2009 :

en millions d'euros	2009	2008
Passif financier	(506,6)	(723,8)
Actif de Trésorerie	579,4	19,4
Endettement net	72,8	(704,4)
Capacités de financements confirmés	1561,4	1522,2
Taux d'utilisation	0%	46,3%

En moyenne sur l'année 2009, le taux global d'utilisation a été inférieur à 50%.

Notation financière :

Le Groupe TF1 fait l'objet d'une notation par Standard and Poors. Le Groupe TF1 est actuellement noté BBB/perspective stable/A-2 contre BBB+/perspective négative/A-2 fin 2008, l'évolution étant liée à l'environnement économique et financier en 2008 et début 2009 et notamment la forte dégradation du marché publicitaire sur cette période.

Financements confirmés :

Au 31/12/2009, TF1 dispose:

- d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance Novembre 2010 ;
- d'un encours de lignes de crédit bancaires bilatérales de 1 060,5 millions d'euros dont les dates d'échéance sont comprises entre un et cinq ans. Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées, TF1 dispose également d'une convention de trésorerie avec le Groupe Bouygues. Au 31/12/2009, ces lignes ne sont pas utilisées. Au 31/12/2008, la convention de trésorerie avec le Groupe Bouygues était utilisée à hauteur de 197 millions d'euros.
- D'un encours résiduel de crédit-bail lié à la mise en place de matériels techniques.

Le Groupe TF1 utilise les différentes sources de financement à sa disposition : financements bancaires (lignes confirmées...) et financement de marché.

2009	Lignes autorisées Montant u		ignes autorisées Montant utilisé		Lignes disponibles		
(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	110,0	950,5	1 060,5	-	-	-	1 060,5
Crédit-bail	0,5	0,4	0,9	0,5	0,4	0,9	-
Convention de Trésorerie Bouygues			-			-	-
Sous-total	110,5	950,9	1 061,4	0,5	0,4	0,9	1 060,5
Emission obligataire	500,0	-	500,0	500,0	-	500,0	-
TOTAL	610,5	950,9	1 561,4	500,5	0,4	500,9	1 060,5

2008	Lignes autorisées		Montant utilisé			Lignes disponibles	
(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	280,0	740,5	1 020,5	-	-	-	1 020,5
Crédit-bail	0,6	1,0	1,7	0,6	1,0	1,7	-
Convention de Trésorerie Bouygues			-		197,0	197,0	(197,0)
Sous-total	280,6	741,5	1 022,2	0,6	198,0	198,7	823,5
Emission obligataire	-	500,0	500,0	-	500,0	500,0	-
TOTAL	280,6	1 241,5	1 522,2	0,6	698,0	698,7	823,5

Les crédits bancaires contractés par le Groupe TF1 sont des lignes de crédit bilatérales qui ne comportent aucune clause de ratio financier, ni aucun « trigger event ».

L'encours total de ces lignes est réparti sur un nombre significatif de banques, assurant ainsi une diversification importante des sources de financement. Le taux d'utilisation de ces lignes à la clôture 2009 est nul, contre 19,3% à fin 2008.

Echéancier des passifs financiers (hors dérivés) :

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle			
2009 (en millions d'euros)		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total	
Emprunt obligataire (y compris intérêts courus)	501,4	522,0	-	522,0	
Locations financières	0,8	0,5	0,4	0,9	
Emprunts bancaires	0,5	0,5	-	0,5	
Fournisseurs et autres créditeurs	1 696,0	1 696,0		1 696,0	
Autres Dettes Financières	3,2	3,2	-	3,2	
TOTAL	2 201,9	2 222,2	0,4	2 222,6	

	Valeur nette comptable	Vale	ésiduelle	
2008 (en millions d'euros)		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
Emprunt obligataire (y compris intérêts courus)	499,7	22,0	522,0	544,0
Locations financières	1,7	0,6	1,0	1,7
Emprunts bancaires	15,1	15,1	-	15,1
Fournisseurs et autres créditeurs	1 514,9	1 514,9		1 514,9
Autres Dettes Financières	201,8	4,2	197,6	201,8
TOTAL	2 233,2	1 556,8	720,6	2 277,5

Concernant le remboursement de l'emprunt obligataire de novembre 2010, le niveau de trésorerie disponible prévisible ainsi que les lignes de financement confirmées mobilisables garantissent à ce jour la capacité du Groupe à faire face à cette échéance.

Placements de trésorerie

Le Groupe sélectionne scrupuleusement les supports de placements de ses excédents ponctuels ou structurels de trésorerie. La politique du Groupe requiert des supports de placements qu'ils soient :

- o liquides, c'est-à-dire immédiatement mobilisables (comptes courants, comptes à vue rémunérés...) et dont la maturité ne peut excéder 3 mois ;
- o rémunérés sur la base d'indices monétaires de marché et ne présentant aucun risque de capital autre que le risque de contrepartie ;
- o mis en place avec des contreparties de premier rang.

Au 31/12/2009, les placements se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	2009	2008

Comptes bancaires rémunérés	104,7	0,0
Convention de trésorerie Bouygues Relais	447,6	0,0
Sicav Monétaires	0,2	0,0
Certificats de dépôt négociables	4,0	0,0
Autres comptes courants de trésorerie	14,0	12,1
TOTAL	570,5	12,1

30-2-2. Risque de marché

Le Groupe gère son exposition aux risques de change et de taux par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap, d'achats ou de ventes à terme et des options de change et de taux. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

La Direction Financement et Trésorerie est en charge de la gestion des couvertures de change et de taux de façon centralisée pour le Groupe. Elle effectue un suivi quotidien des marchés financiers et une mise à jour périodique des positions du Groupe à couvrir, après compensation des expositions de même nature entre les entités du Groupe. Elle suggère des scénarios de couverture à la Direction Générale Adjointe Finance et, après approbation, exécute les opérations de marché décidées et s'assure de leur gestion administrative.

30.2.2.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux du Groupe découle de son besoin de financement. L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir un taux maximum le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

Exposition au risque de taux et sensibilité :

Au 31 décembre 2009, la répartition des actifs financiers et dettes financières par nature de taux, et par échéance est la suivante :

2009 (en	Actifs	financiers	Passif	s financiers	•	sition nette couverture		uments de ouverture	<u>.</u>	sition nette couverture
millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins	-		·		·				·	
de 1 an	1,4	578,0	(502,1)	(4,0)	(500,8)	574,0	100,0	(100,0)	(400,8)	474,0
De 1 à										
5 ans	-	-	(0,5)	-	(0,5)	-	-	-	(0,5)	-
TOTAL	1,4	578,0	(502,6)	(4,0)	(501,2)	574,0	100,0	(100,0)	(401,2)	474,0

Au 31 décembre 2009, la situation nette après gestion est une position de dette à taux fixe à hauteur de 401,2 millions d'euros et une position de placement à taux variable à hauteur de 474 millions d'euros.

2008 (en	Actifs	financiers	Passi	fs financiers	•	ition nette ouverture		uments de ouverture	Exposition	nette après couverture
millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins	iixe	variable	11.00	variable	Tuux Tixo	variable	11.0	ranabio	Tuux IIXO	variable
de 1 an	2,1	17,2	(3,6)	(24,7)	(1,5)	(7,5)	(300,0)	300,0	(301,5)	292,5
De 1 à 5										
ans	-	-	(497,7)	(197,7)	(497,7)	(197,7)	200,0	(200,0)	(297,7)	(397,7)
TOTAL	2,1	17,2	(501,3)	(222,4)	(499,2)	(205,2)	(100,0)	100,0	(599,2)	(105,2)

La sensibilité présentée ci-après mesure l'incidence théorique sur le coût de l'endettement net du Groupe d'une variation instantanée et constante de 1% (100 points de base) de l'ensemble de la courbe des taux. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence de la variation de 1% appliquée à la position nette à taux variable avant couverture, supposée constante pendant 1 an;
- la variation de valeur de marché du portefeuille d'instruments dérivés de couverture de taux existant à la clôture, en application des traitements comptables définis par la norme IAS 39.

	200	09	2008		
(en millions d'euros)	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts	
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	3,1	-	(5,1)	1,0	
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	(2,9)	-	5,0	(1,4)	

L'évolution de la sensibilité au risque de taux du Groupe provient essentiellement de l'évolution de l'exposition nette à taux variable avant couverture.

Détails des instruments financiers des dérivés de taux à fin 2009 :

Le portefeuille de taux se synthétise comme suit :

2009 (en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Valeur de Marché
SWAP payeur taux variable	300,0		300,0	8,9
SWAP payeur taux fixe	200,0		200,0	(0,6)
TOTAL	500,0	-	500,0	8,3

2008 (en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Valeur de Marché
SWAP payeur taux variable		300,0	300,0	7,4
SWAP payeur taux fixe	300,0	100,0	400,0	(5,5)
TOTAL	300,0	400,0	700,0	1,9

Qualifications et traitements comptables

Tous les instruments dérivés sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe. En application des dispositions de l'IAS 39, ces dérivés sont classés en couverture de juste valeur ou de flux futurs selon les stratégies menées, mais dans certains cas, ils peuvent ne pas être qualifiés de couvertures au plan comptable en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

Valeur de marché du portefeuille 2009 (en millions d'euros)	Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur	Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non qualifiés de couvertures	Total
Instruments financiers dérivés de taux à l'actif			8,9	8,9
Instruments financiers dérivés de taux au passif			(0,6)	(0,6)
TOTAL	-	-	8,3	8,3

Valeur de marché du portefeuille 2008 (en millions d'euros)	Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur	Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non qualifiés de couvertures	Total
Instruments financiers dérivés de taux à l'actif			7,4	7,4
Instruments financiers dérivés de taux au passif		(1,0)	(4,5)	(5,5)
TOTAL	-	(1,0)	2,9	1,9

Couverture de l'emprunt obligataire :

Le Groupe TF1 a souscrit en 2003 un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à taux fixe échéance 2010. Jusqu'au 31 décembre 2007, cet emprunt était désigné comme élément couvert dans une relation de couverture de juste valeur par un swap de taux mis en place à l'émission de l'emprunt, de même maturité, payeur taux variable, receveur taux fixe, à hauteur de 300 millions d'euros.

En janvier 2008, le Groupe a décidé de remettre à taux fixe l'intégralité de sa dette obligataire par la mise en place de deux swaps payeurs taux fixe d'échéance novembre 2009.

A compter de cette date, le Groupe a cessé de pratiquer la comptabilité de couverture entre les 300 millions d'euros d'emprunt et le swap payeur à taux variable et receveur taux fixe mis en place à l'origine. Les 3 swaps liés à l'emprunt obligataire ne sont donc pas en relation de couverture avec ce dernier et, l'emprunt obligataire est comptabilisé intégralement au coût amorti ; ce coût amorti a été recalculé selon le taux d'intérêt effectif qui actualise les décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie résiduelle de l'emprunt de manière à obtenir la valeur comptable de l'emprunt au 1^{er} janvier 2008, date d'annulation de la désignation de la relation de couverture.

Les trois swaps sont classés en « dérivés non qualifiés de couverture » depuis janvier 2008, et leurs variations de valeur de marché sont inscrites en charges sur endettement net. En 2009, ils ont généré un profit net de 3,4 millions d'euros contre 5,1 millions d'euros en 2008.

Couverture de l'endettement bancaire

En octobre 2008, le Groupe a couvert à taux fixe une partie de son endettement bancaire par la mise en place d'un swap payeur taux fixe de 100 millions d'euros. Ce dérivé était qualifié de couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2008. En janvier 2009, le Groupe a conclu un second swap payeur taux fixe de 100 millions d'euros pour couvrir son endettement bancaire, aussi qualifié de couverture de flux de trésorerie. Les deux swaps ont couvert durant tout l'exercice 2009 l'endettement bancaire du Groupe.

Au 31 décembre 2009, après exercice du Put Vivendi (744 millions d'euros) fin décembre, l'endettement du Groupe est nul. Le sous-jacent de ces deux dérivés n'existe plus. En conséquence, le Groupe a dès lors cessé de pratiquer la comptabilité de couverture entre la dette bancaire et les 200 millions d'euros de swaps à fin décembre 2009.

Ces dérivés sont classés en « dérivés non qualifiés de couverture » au 31 décembre 2009 jusqu'à leur échéance au 1^{er} février 2010. Leur valeur de marché à la clôture a été inscrite en résultat financier sur l'exercice 2009.

30.2.2.2 Risque de change

L'exposition au risque de change du Groupe est de nature opérationnelle. Elle provient de flux récurrents dans le cadre de contrats d'achats de droits audiovisuels et sportifs pluriannuels, notamment en dollar et livre sterling, et de flux de ventes d'abonnements de la chaine Eurosport en devises, hors de la zone Euro.

La politique adoptée par le Groupe vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 mois minimum.

Exposition au risque de change et sensibilité :

A fin 2009, l'exposition au risque de change du Groupe se ventile comme suit :

Au cours de clôture 2009			Autres devises	
(en millions d'euros)	USD (1)	GBP (2)	(3)	Total
Actifs	22,0	6,2	17,0	45,3
Passifs	(40,9)	(9,2)	(10,4)	(60,5)
Hors bilan	(230,0)	(14,9)	(18,3)	(263,2)
Position avant couvertures	(248,9)	(17,9)	(11,6)	(278,4)
Opérations à terme	81,9	6,8	(14,9)	73,7
Swaps de change	(8,5)	(1,8)	(4,2)	(14,5)
Position nette après couvertures	(175,5)	(13,0)	(30,7)	(219,2)

- (1) Exposition nette en USD: plusieurs entités du groupe (TF1, Eurosport) souscrivent de par leur activité des contrats d'achats de droits pluriannuels, qui génèrent les montants hors-bilan, et dont les flux futurs sont partiellement adossés au chiffre d'affaires futur récurrent en USD.
- (2) Exposition nette en GBP: L'exposition concerne principalement l'acquisition des droits de la Coupe du Monde de Rugby en 2011.
- (3) Les devises concernées sont essentiellement les couronnes norvégienne, suédoise et danoise, et le franc suisse. La position nette après gestion est adossée au chiffre d'affaires futur en devises.

L'exposition nette consolidée en devise (contre-valorisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des couvertures, est de 219 millions d'euros (contre 354 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Au cours de clôture 2008 (en millions d'euros)	USD (1)	GBP (2)	Autres devises (3)	Total
Actifs	22,1	4,3	17,8	44,3
Passifs	(55,6)	(4,0)	(14,8)	(74,3)
Hors bilan	(356,0)	(19,9)	(14,8)	(390,7)
Position avant couvertures	(389,4)	(19,5)	(11,7)	(420,7)
Opérations à terme	42,0	12,6	(19,6)	35,0
Swaps de change	24,8	2,0	5,3	32,1
Position nette après couvertures	(322,6)	(4,9)	(26,0)	(353,5)

La sensibilité présentée ci-dessous mesure l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe d'une variation instantanée défavorable et uniforme de 1% de l'euro contre la totalité de toutes les devises concernées. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence d'une variation de 1% appliquée aux expositions nettes avant couvertures ci-dessus ;
- la variation de valeur du portefeuille de dérivés de couverture de change existants à la clôture en application des traitements comptables définis par la norme IAS 39.

		2009					08	
•		Impact en résultat Impact en capitaux avant impôts propres avant impôts		Impact en r avant im		Impact en c propres avar		
(en millions d'euros)	+1%	-1%	+1%	-1%	+1%	-1%	+1%	-1%
USD	1,0	(1,1)	0,7	(0,7)	0,6	(1,0)	1,4	(2,3)
GBP	-	-	0,1	(0,1)	-	-	0,0	(0,0)
Autres	0,3	(0,2)	-	-	0,3	0,1	-	-
TOTAL	1,3	(1,3)	0,8	(0,9)	0,9	(0,9)	1,5	(2,3)

A fin 2009, la sensibilité des capitaux propres du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, à la valorisation de la position nette comptable en devises, dans l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'1% de l'euro contre la totalité des devises concernées, serait de -2,1 millions d'euros, hors prise en compte des incidences de cette variation des cours sur les flux futurs en devises du Groupe. A fin 2008, elle s'élevait à -3,2 millions d'euros.

Détail des instruments financiers des dérivés de change par devise

Les instruments de couverture de change se répartissent par devise de la manière suivante au 31 décembre 2009 :

	Nominal de	s couvertures	i	Valeurs de marché (euro)			
		Е	ncours en eu	ro			
Au 31 décembre 2009 (en millions)	Devises	Encours total en devises	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie
Swaps de devises	USD	12,3	8,5	8,5	-	0,1	-
	GBP	1,6	1,8	1,8	-	0,0	-
	Autres devises (NOK, SEK, DKK, CHF)		4,2	4,2	-	0,0	-
Achats à terme	USD	118,0	81,9	68,5	13,4	(0,2)	0,1
	GBP	6,0	6,8	6,8	-	(0,6)	(0,6)
Achats à terme activant (1)	Autres devises	-	-	-	-	-	-
Ventes à terme	(NOK, SEK, DKK)		14,9	14,9	-	(0,1)	-
TOTAL DES COUVERTURES			118,1	104,7	13,4	(0,8)	(0,5)

Nominal des couvertures						Valeurs d	e marché (euro)
			Е	ncours en eu			
Au 31 décembre 2008 (en millions)	Devises	Encours total en devises	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie
Swaps de devises	USD	33,1	23,8	23,8	-	(0,8)	
	GBP	1,9	2,0	2,0	-	_	
	Autres devises (NOK, SEK, DKK, CHF)		5,5	5,5	-	0,1	
Achats à terme	USD	53,5	38,4	38,4	-	(0,4)	(0,3)
	GBP	12,0	12,6	6,3	6,3	(2,1)	(2,1)
Achats à terme activant (1)	USD	5,0	3,6	3,6	-	0,1	-
Ventes à terme	Autres devises (NOK, SEK, DKK)		19,6	19,6	-	3,1	-
TOTAL DES COUVERTURES			105,5	99,2	6,3	-	(2,4)

(1) Un achat à terme activant garantit un cours de couverture maximum et permet de profiter d'une évolution favorable de la devise jusqu'à un niveau de barrière. Si cette barrière est franchie, le cours de couverture redevient le cours maximum garanti.

Qualifications et traitements comptables

Tous les instruments dérivés sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe. En application des dispositions de l'IAS 39, ces dérivés sont classés en couverture de juste valeur ou de flux futurs selon les stratégies menées, mais dans certains cas, ils peuvent ne pas être qualifiés de couvertures au plan comptable en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

(en millions d'euros)	Dérivés non qualifiés de couvertures	Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur	Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Valeur de marché
2009				
Instruments financiers dérivés de change à l'actif	-	-	-	
Instruments financiers dérivés de change au passif	(0,3)	-	(0,5)	(0,8)
TOTAL	(0,3)	-	(0,5)	(0,8)
2008				
Instruments financiers dérivés de change à l'actif	4,2	-		4,2
Instruments financiers dérivés de change au				·
passif	(2,0)	-	(2,5)	(4,4)
TOTAL	2,2		(2,5)	(0,3)

Les opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie sont affectées à la couverture de contrats d'acquisition de droits sportifs dont les montants et dates de paiement sont définis contractuellement. Les autres opérations sont affectées aux autres contrats d'acquisition de droits audiovisuels sans que tous les critères requis par la norme IAS 39 pour reconnaitre une relation de couverture ne soient satisfaits.

Risques de crédit et de contrepartie

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie, notamment le risque de non encaissement de ses créances clients dans le cadre de ses activités courantes et le risque de ne pas pouvoir disposer de ses avoirs auprès de ses contreparties financières ou que celles-ci n'exécutent pas leurs engagements donnés au Groupe.

Le Groupe considère que son exposition est limitée, le coût historique de ce risque étant non significatif, tant globalement qu'au niveau de chaque activité.

Risque de recouvrement des créances

2009	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
(en millions d'euros)			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	755,6	595,3	160,3	115,8	16,3	28,2
Provisions Clients et comptes rattachés	(18,9)	(0,3)	(18,6)	(3,4)	(3,9)	(11,3)
Total Clients et comptes rattachés nets	736,7	595,0	141,7	112,4	12,4	16,9
2008	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			

(en millions d'euros)			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	715,1	534,3	180,8	149,8	13,5	17,5
Provisions Clients et comptes rattachés	(15,4)	(0,6)	(14,8)	(0,8)	(3,4)	(10,6)
Total Clients et comptes rattachés nets	699,7	533,7	166,0	149,0	10,1	6,9

Espaces publicitaires

TF1 Publicité commercialise les espaces des supports dont elle est la régie (chaînes de télévision, radios, sites Internet du groupe TF1 et d'autres éditeurs) auprès d'annonceurs devenus investisseurs réguliers au fil des années, concrétisant des relations de partenariat de longue date. La politique de gestion du risque de contrepartie sous-jacent repose sur des modes opératoires de TF1 Publicité qui sont parfaitement connus de ses clients et en particulier :

- le règlement préalable avant toute diffusion du montant intégral de tout ordre de publicité, pour tout nouvel annonceur.
- outre le paiement anticipé des commandes à venir, le règlement de l'ensemble des factures impayées pour tout annonceur qui s'est exposé à des incidents de paiement. À défaut, un refus de vente peut être opposé à l'annonceur défaillant,
- le versement des remises de l'exercice, sous la forme d'avoirs dits de Fin d'Ordre émis au début de l'exercice suivant, et dont l'acquisition définitive est soumise au paiement à bonne échéance des factures relatives au chiffre d'affaires annuel réalisé, servant d'assiette au calcul des dites remises.

Au-delà de ces procédures, un département Crédit Management pratique un contrôle régulier de la santé financière des annonceurs, engage systématiquement, en cas de retard de paiement, des actions de relances graduelles, et instruit les dossiers relevant de la phase contentieuse en relation avec la Coface.

Enfin, la mise en place d'une relance préventive effectuée avant chaque échéance de règlement auprès des principales agences du marché, l'application stricte des pénalités sur les remises commerciales en cas de facturation non réglée à bonne date et la facturation systématique des intérêts de retard, permettent à TF1 Publicité de maintenir le risque de non-paiement des annonceurs à un niveau inférieur à 0,15 % du montant de la facturation annuelle TTC.

Abonnements aux chaines thématiques

Les recettes versées par les cables-opérateurs présents en France, principalement Canal + et NC Numéricable, ne présentent pas de risques significatifs de non recouvrement. Concernant les ventes à l'étranger, Eurosport dispose de processus de recouvrement efficaces des créances provenant des opérateurs câble et satellite. Le risque de non-paiement de ces distributeurs est historiquement faible grâce aux processus mis en œuvre pour vérifier la santé financière des clients et à l'éclatement des marchés correspondants, qui induit une diversification naturelle très forte du risque.

Autres activités de diversification

TF1 Vidéo et TF1 Entreprises ont recours à une assurance crédit afin de se prémunir contre les risques d'impayés clients. Les activités de Vente A Distance, conduites par le pôle Téléshopping, ne présentent pas de risques majeurs d'impayés compte tenu d'un processus d'encaissement généralement préalable à la livraison des biens ou services vendus II n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

Contreparties financières

Concernant le placement de ses disponibilités, la politique du Groupe TF1 repose essentiellement sur la sélection de contreparties bancaires et financières de premier rang (notations financières minimum, ...) avec lesquelles le Groupe entretient des relations de long terme, intégrant notamment des engagements de financement du Groupe (cf. note 30-2-1 sur le risque de liquidité).

31 Options d'achat ou de souscription d'actions

31-1. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°10	Plan n°11
Date de l'Assemblée Générale	18/04/2000	23/04/2002	23/04/2002	17/04/2007	17/04/2007
Date du Conseil d'Administration	11/12/2001	24/02/2003	31/08/2004	20/02/2008	18/02/2009
Date d'attribution	11/12/2001	12/03/2003	16/09/2004	20/03/2008	20/03/2009
Nature du plan	souscription	souscription	souscription	souscription	Souscription
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 071 300	2 300 500	1 008 000	2 000 000	1 880 897
- dont par les mandataires sociaux	560 000	560 000	0	86 000	56 000
- dont par les 10 premiers attributaires salariés	370 000	390 000	100 000	340 000	340 000
Point de départ d'exercice des options	11/12/2004	12/03/2006	16/09/2007	20/03/2011	18/02/2012
Date d'expiration	11/12/2008	12/03/2010	16/09/2011	20/03/2015	18/02/2016
Prix de souscription ou d'achat	27,80 €	20,20 € ou	23,46 €	15,35 €	5,98 €
T TIX de souscription ou d'acriat	21,00 €	21,26 €*	23,40 €	13,33 €	3,90 €
Modalités d'exercice	Ì	_evée à partir du 3	ème anniversaire		
Wodalites d'exercice	ces	ssibilité à partir du	4 ^{ème} anniversaire.		
Nombre d'actions souscrites au 31/12/09	-	524 900	-	-	-

^{*}la décote de 5% n'a pas été appliquée aux options accordées aux dirigeants mandataires sociaux.

Le plan n°8 a fait l'objet d'une couverture à 100% en 2004 par l'achat d'une option d'achat d'actions, exerçable aux mêmes conditions que le plan couvert.

31-2. Évolution du nombre d'options en cours de validité

	2009	9	2008			
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euros)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euros)		
Options en cours de validité au 1er janvier	4 496 100	18,77	4 519 900	24,01		
Options attribuées	1 880 897	5,98	2 000 000	15,35		
Options annulées ou devenues caduques	(37 500)	18,98	(161 500)	19,09		
Options exercées	-		-	0,00		
Options expirées	-		(1 862 300)	27,80		
Options en cours de validité au 31 décembre	6 339 497	14,97	4 496 100	18,77		
Options exerçables au 31 décembre	2 543 100	21,34	2 564 100	21,34		

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice 2009. La durée de vie moyenne des options en cours de validité au 31 décembre 2009 est de 45 mois (45 mois également au 31 décembre 2008).

31-3. Plan n°9: plan d'attribution d'actions gratuites

Ce plan est arrivé à échéance le 31 mars 2008. Ses modalités étaient les suivantes :

Date du Conseil d'Administration 21/02/2006

Date d'attribution provisoire 08/03/2006

Date d'acquisition définitive	31/03/2008
Date de disponibilité à la vente des titres acquis	31/03/2010
Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine :	445 725
- sans condition autre que la présence effective dans le Groupe au 31/03/2008	191 025
- avec conditions de performance et de marchés	254 700
Nombre probable d'actions gratuites attribuées estimé à l'origine :	276 986
Attributions annulées en 2006 :	20 662
Attributions annulées en 2007 :	-
Nombre probable d'actions gratuites attribuées ajusté au 31 décembre 2007	256 324

Le Comité des Rémunérations du 14 février 2006 a décidé de couvrir le risque de hausse du cours de l'action par l'achat auprès d'une contrepartie bancaire de produits dérivés sur action TF1, respectivement des achats à terme pour couvrir les actions attribuées sans condition et des options d'achat pour couvrir les actions attribuées avec condition. Sur les 256 324 actions gratuites attribuables au 31 décembre 2007, 65 000 étaient caduques à la date de livraison, 176 700 ont été attribuées et 14 625 actions acquises dans le cadre du contrat d'achat à terme ci-dessus n'ont pas été attribuées (note 13-1).

32 Engagements hors bilan

Les engagements hors-bilan présentés ci-après regroupent les engagements de garantie donnés et reçus par le Groupe, les engagements réciproques non liés aux cycles d'exploitation des activités du Groupe ainsi que les contrats de locations simples et de locations-financement.

Un engagement est réciproque lorsque l'obligation future de l'entreprise (engagement donné) est indissociable de celle du ou des cocontractants (engagement reçu). Les engagements réciproques donnés ou reçus dans le cadre du cycle d'exploitation des activités du Groupe sont présentés dans les rubriques des postes de bilan concernés (« Programmes et droits de diffusion » - note 11 : contrats d'achat relatifs à la sécurisation de la grille de programmes ; « Risques de liquidité » - note 30-2-1 : lignes de crédit bancaires confirmées ; …).

La valeur retenue pour la valorisation des engagements hors bilan est le montant de la sortie ou de l'accroissement de ressources prévu au contrat. Lorsqu'un contrat est conclu pour une période renouvelable, l'engagement est valorisé pour une durée courant jusqu'à la prochaine échéance de renouvellement.

Dans le cas d'engagements réciproques, l'engagement donné et l'engagement reçu sont valorisés en fonction du montant de trésorerie que le Groupe devra décaisser ou encaisser.

Les différentes natures d'engagements donnés et reçus par le Groupe sont :

- Cautions et engagements de garanties :

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux. Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

- Engagements réciproques :

Transport d'images :

Les engagements de transport d'images sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (Télédiffusion de France) et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

Engagements sur titres de participation :

Cette rubrique recouvre les engagements fermes ou optionnels de livrer ou de recevoir des titres. Au 31 décembre 2009, ils concernent notamment l'accord signé avec le Groupe AB pour 192 millions d'euros (note 1-1).

Autres engagements contractuels réciproques :

Ils recouvrent des engagements donnés et reçus de divers contrats dans le cadre d'activités non récurrentes des sociétés du Groupe tel que par exemple le contrat avec le GIP France Télé Numérique dont la mission est d'assurer la mise en œuvre de l'extinction de la télévision analogique.

En vertu des accords entre Vivendi, TF1 et M6, les engagements et garanties souscrits par TF1 et M6 à raison des obligations de TPS ont fait l'objet d'une contre-garantie octroyée par Vivendi à compter du 4 janvier 2007. En conséquence, ces engagements souscrits par TF1 et M6 ne figurent ni en engagements donnés, ni en engagements reçus.

Locations simples:

Dans cette rubrique sont recensés, en engagements donnés et reçus, les paiements futurs minimaux pour des contrats de locations simples non résiliables et en-cours à la clôture de l'exercice. Seuls les baux significatifs au niveau du Groupe ont été pris en compte. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières, en particulier les locaux occupés par TF1 SA, et les sociétés françaises du Groupe Eurosport.

- Location-financement :

Dans cette rubrique sont présentés les paiements minimaux futurs sur les contrats de location-financement existant à la date de clôture.

Les éléments présentés ci-dessous n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

32-1. Cautions et engagements de garanties

	A moins d'un	De un à cinq	A plus de cinq	Total	Total
(en millions d'euros)	an	ans	. ans	2009	2008
Engagements de garantie					
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties données 1	0,2	6,3	1,3	7,8	102,5
Engagements de garantie donnés	0,2	6,3	1,3	7,8	102,5
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties reçues 1	0,7	2,4	0,2	3,3	96,2
Engagements de garantie reçus	0,7	2,4	0,2	3,3	96,2
Engagements de garantie nets	- 0,5	3,9	1,1	4,5	6,3

¹ La variation provient de la sortie du périmètre de consolidation de France 24.

32-2. Engagements contractuels réciproques

	A moins d'un	De un à cinq	A plus de cinq	Total	Total
(en millions d'euros)	an	ans	ans	2009	2008

Engagements contractuels divers

Transport d'images	77,8	80,6	1,6	160,0	190,7
Engagements sur titres de participation	197,2	15,1	8,8	221,1	33,6
Autres	10,5	14,7	-	25,2	55,8
Engagements contractuels divers donnés	285,5	110,4	10,4	406,3	280,1
Transport d'images	77,8	80,6	1,6	160,0	190,7
Engagements sur titres de participation	197,2	15,1	8,8	221,1	33,6
Autres	10,5	14,7	-	25,2	55,8
Engagements contractuels divers reçus	285,5	110,4	10,4	406,3	280,1
Engagements contractuels divers nets	-	-	-	-	-

32-3. Locations simples

(en millions d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2009	Total 2008
Contrats de location simple					
Locations simples données	22,6	95,0	46,7	164,3	170,5
Locations simples reçues	22,6	95,0	46,7	164,3	170,5
Contrats de location simple nets	-	-	-	-	-

32-4. Location-financement

	A moins d'un	De un à cinq	A plus de cinq	Total	Total
(en millions d'euros)	an	ans	ans	2009	2008
Contrats de location-financement (déjà comptabilisés au bilan)	0,7	0,5	-	1,2	1,9

33 Informations sur les parties liées

33-1. Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2009 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les quatorze membres du comité de direction générale TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 7,0 millions d'euros et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Rémunération fixe	5,4	5,2
Rémunération variable	1,6	0,9
Avantages en nature	N/S	N/S

Par ailleurs :

- la part de la charge de l'exercice liée aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites accordées à ces cadres dirigeants s'élève à 0,3 million d'euros ;
- la part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,4 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du Groupe Bouygues, dont Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2007 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,3 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

33-2. Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Produits		Cha	rges	Créa	nces	Dettes		
(en millions d'euros)	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	
Parties liées en amont (Bouygues SA)	0,1	0,2	(5,4)	(8,5)	-	0,1	1,9	3,1	
Coentreprises	4,8	5,6	(6,2)	(9,8)	11,8	15,1	3,1	3,3	
Entités associées	10,7	6,3	(8,5)	(8,0)	8,3	3,7	8,3	7,9	
Autres parties liées	27,8	22,8	(9,6)	(10,6)	453,4*	6,7	4,2	199,9*	
TOTAL	43,4	34,9	(29,7)	(36,9)	473,5	25,6	17,5	214,2	

^{*} Convention de trésorerie Bouygues Relais (cf. note 30-2-1)

34 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses commissaires aux comptes se répartit ainsi :

	Mazars			КРМС			Autres Réseaux Commissaires					
	Montant %		6	Montant		%		Montant		9,	6	
(en milliers d'euros)	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	(769)	(751)	96%	95%	(762)	(888)	92%	91%	(50)	(74)	98%	100%
- Dont TF1 SA	(219)	(264)			(219)	(253)			-	-		
- Dont Filiales	(550)	(487)			(543)	(635)			(50)	(74)		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	(31)	(40)	4%	5%	(30)	(64)	4%	7%	-	_	_	-
- Dont TF1 SA	-	-			(4)	-			-	-		
- Dont Filiales	(31)	(40)			(26)	(64)			-	-		
Honoraires CAC audit	(800)	(791)	100%	100%	(792)	(952)	96%	98%	(50)	(74)	98%	100%
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	(32)	(20)	4%	2%	(1)	-	2%	-
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
Honoraires CAC autres	-		-	-	(32)	(20)	4%	2%	(1)	-	2%	0,0%
TOTAL HONORAIRES CACS	(800)	(791)	100%	100%	(824)	(972)	100%	100%	(51)	(74)	100%	100%

35 Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation.

La Loi du 30 septembre 1986 modifiée par la Loi du 2007-309 du 5 mars 2007 a prévu que sous certaines conditions, une société puisse bénéficier de reconductions automatiques de son autorisation d'émettre. TF1 a signé les conventions et pris les engagements nécessaires afin de rester titulaire de son autorisation d'émettre jusqu'en 2022.

Par ailleurs, les filiales ou co-entreprises suivantes : LCI, Eurosport France, TMC et TF6, sont titulaires d'une autorisation de diffusion hertzienne numérique délivrée le 10 juin 2003 pour une durée de 10 ans.

36 Évènements postérieurs à la clôture

36-1. Augmentation de la participation détenue dans SPS

Le Groupe TF1, qui détenait déjà, via sa filiale Eurosport, 50 % du capital de la société SPS, devrait porter sa participation à 100 %, après accord des autorités compétentes, en rachetant les 50 % détenus par le fonds d'investissement Serendipity.

36-2. Accord de l'Autorité de la Concurrence reçu sur l'acquisition du Groupe AB (cf note 1-1)

Le 26 janvier 2010, l'Autorité de la concurrence a donné son accord pour la réalisation de l'acquisition de Groupe AB par le Groupe TF1.

Le Groupe TF1 est à ce jour en attente de la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel qui doit se prononcer sur cette opération.

37 Périmètre de consolidation détaillé

			2009		2008	
SOCIETE	NATIONALITE	ACTIVITE	% CONTRÔLE (1)	METHODE CONSOLIDATION	% CONTRÔLE (1)	METHODE CONSOLIDATION
TF1 SA	Française	Diffusion de programmes audiovisuels		eté mère	Société	
ANTENNES France						
TF1 PUBLICITE	Française	Régie publicitaire TF1	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 FILMS PRODUCTION	Française	Co-production de films	100,00%	IG	100,00%	IG
TELESHOPPING	Française	Télé-achat	100,00%	IG	100,00%	IG
TV BREIZH	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
UNE MUSIQUE	Française	Edition musicale et phonographique	100,00%	IG	100,00%	IG
TF6	Française	Chaîne thématique	50,00%	IP	50,00%	IP
TF1 ENTREPRISES	Française	Télématique, droits dérivés	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT France SA	Française	Commercialisation du programme Eurosport en France	100,00%	IG	100,00%	IG
EZ TRADING	Française	Import-Export	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DIGITAL	Française	Holding du pôle chaînes thématiques	100,00%	IG	100,00%	IG
E-TF1	Française	Création/diffusion services internet	100,00%	IG	100,00%	IG
LA CHAINE INFO	Française	Exploitation de La Chaîne Info	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 PRODUCTION	Française	Production de programmes	100,00%	IG	100,00%	IG
BAXTER	Française	Edition musicale et phonographique	100,00%	IG	100,00%	IG
TF6 GESTION	Française	Gérante de TF6	50,00%	IP	50,00%	IP
SERIE CLUB	Française	Chaîne thématique	50,00%	IP	50,00%	IP
MONTE CARLO PARTICIPATIONS (2)	Française	Holding de TMC	50,00%	IP	50,00%	IP
TOP SHOPPING	Française	Distribution en magasins	100,00%	IG	100,00%	IG
LES NOUVELLES EDITIONS TF1	Française	Edition littéraire	51,00%	IG	51,00%	IG
ODYSSEE	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
APHELIE	Française	Crédit-bail immobilier	100,00%	IG	100,00%	IG
HISTOIRE	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
USHUAIA TV	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
TELE MONTE CARLO (2)	Monégasque	Chaîne thématique	40,00%	IP	40,00%	IP
INFOSHOPPING	Française	Infomercials	100,00%	IG	99,99%	IG
SHOPPING A LA UNE	Française	Commerce en ligne	-	-	100,00%	IG
WAT	Française	Création/services internet	100,00%	IG	100,00%	IG
TMC REGIE (2)	Française	Régie publicitaire TMC	40,00%	IP	40,00%	IP
1001 LISTES	Française	Création/services internet	100,00%	IG	97,19%	IG
JFG NETWORKS	Française	Création/services internet	40,03%	ME	35,03%	ME
SKY ART MEDIA	Etats-Unis	Publication presse	27,54%	ME	27,54%	ME
OUEST INFO	Française	Agence d'images d'actualités télévisées	100,00%	IG	100,00%	IG
ONE CAST	Française	Service de diffusion et de transmission audiovisuel	100,00%	IG	100,00%	IG
SF2J	Française	Editeur de jeux de société	100,00%	IG	100,00%	IG
DOGAN TELESHOPPING	Turque	télé-achat	-	-	50,00%	IP
DUJARDIN	Française	Editeur de jeux de société	100,00%	IG	100,00%	IG
WB TELEVISION	Belge	Diffusion de programmes audiovisuels	49,00%	ME	33,50%	ME
GROUPE AB	Française	Production, programmation et diffusion de programmes audiovisuels	33,50%	ME	33,50%	ME
GIE TF1 Acquisitions de droits	Française	Acquisition/ventes de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
DUALNET COMMUNICATION	Française	Exploitation de sites internet grand public	100,00%	IG	-	-
PLACE DES TENDANCES	Française	Commerce en ligne	80,00%	IG	-	-
TF1 EXPANSION	Française	Développement des techniques numériques	100,00%	IG	100,00%	IG

SACAS	Française	Développement des techniques numériques	-	-	100,00%	IG
TF1 SATELLITE	Française	Développement des techniques numériques	-	-	100,00%	IG
			2009		20	08

			20	METHODE		METHODE
SOCIETE	NATIONALITE	ACTIVITE	% CONTRÔLE (1)	CONSOLIDATION	% CONTRÔLE (1)	CONSOLIDATION
DROITS AUDIOVISUELS						
CIBY 2000	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
CIC	Française	Exploitation de droits vidéo	-	-	100,00%	IG
TF1 VIDEO	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00%	IG	100,00%	IG
GIE SONY TF1 VIDEO	Française	Exploitation de droits vidéo	50,00%	IP	-	-
TF1 DROITS AUDIOVISUELS	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TELEMA	Française	Production d'oeuvres audiovisuelles	-	-	100,00%	IG
TCM DA	Française	Exploitation de droits audiovisuels	50,00%	IP	50,00%	IP
TCM GESTION	Française	Gérante de TCM DA	49,96%	IP	49,96%	IP
TF IMAGE 2	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 INTERNATIONAL	Française	Exploitation de droits audiovisuels	66,00%	IG	-	-
UGC DISTRIBUTION	Française	Exploitation de droits audiovisuels	34,00%	ME	-	-
ANTENNES INTERNATIONALES						
EUROSPORT SA	Française	Commercialisation du programme Eurosport hors France	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT BV	Néerlandaise	Commercialisation aux Pays Bas du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT TELEVISION Ltd	Anglaise	Commercialisation au Royaume Uni du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT TV AB	Suédoise	Commercialisation en Suède du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT MEDIA GMBH	Allemande	Commercialisation en Allemagne du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
KIGEMA SPORT ORGANISATION Ltd	Anglaise	Organisation de courses automobiles	100,00%	IG	100,00%	IG
SRW EVENTS Ltd	Anglaise	Organisation de courses automobiles	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT ITALIA	Italienne	Commercialisation en Italie du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT ASIA Ltd	Hong-Kong	Commercialisation en Asie du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT MEDIA SA	Suisse	Commercialisation en Suisse du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT SA SPAIN	Espagnole	Commercialisation en Espagne du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT FINLAND	Finlande	Commercialisation en Finlande du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
APT EUROSPORTNEWS DISTRIBUTION LTD	Hong-Kong	Commercialisation en Asie du programme Eurosport	98,00%	IG	98,00%	IG
EUROSPORT NORVEGE AS	Norvégienne	Commercialisation en Norvège du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT POLSKA	Polonaise	Commercialisation en Pologne du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT DANMARK APS	Danoise	Commercialisation au Danemark du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT EVENTS	Française	Organisation d'évènements sportifs	100,00%	IG	100,00%	IG
SAILING ONE	Française	Organisation et promotion de courses de bateaux	-	-	34,00%	ME
SPS	Française	Exploitation d'une activité de jeux d'argent en ligne	50,00%	IP	-	-
FRANCE 24	Française	Chaîne française d'information internationale en continu	-	-	50,00%	IP
FRANCE 24 ADVERTISING	Française	Régie publicitaire de France 24	-	-	50,00%	IP
ACTIVITES DIVERSES						
METRO FRANCE PUBLICATIONS (3)	Française	Editeur de presse	34,30%	ME	34,30%	ME
TOP TICKETS	Française	Editeur de presse	-	-	39,18%	IP

⁽¹⁾ Il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

⁽²⁾ Monte Carlo Participations, Télé Monte Carlo et TMC Régie : les dispositions de la convention du 6 juillet 2004 entre TF1 et Groupe AB ont conduit à organiser le contrôle conjoint de ces sociétés.

- (3) Metro France Publications: les dispositions du pacte d'actionnaires du 14 novembre 2003 entre TF1 et Metro International S.A. conduisent à organiser le contrôle exclusif de Publications Metro France par Metro International, TF1 n'exerçant qu'une influence notable sur cette filiale détenue à 34,3%.
- (4) Top Tickets : les dispositions de la convention du 22 mai 2007 entre TF1 et Artémis ont conduit à organiser le contrôle conjoint de cette société.

TF1 SA

COMPTES SOCIAUX
-NORMES FRANCAISES-

31 DECEMBRE 2009

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (Normes Françaises)

(en millions d'Euros)	Annexe	2009	2008
Produits d'exploitation		1 587,9	1 759,1
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	2.12 et 4.1	1 357,7	1 568,3
Ventes de prestations techniques		2,9	4,9
Divers		16,0	4,9
Chiffre d'affaires		1 376,6	1 578,1
Production stockée		0,7	(0,8)
Production immobilisée		9,5	5,0
Subvention d'exploitation		0,4	-
Reprises sur amortissements et provisions		100,8	67,9
Transferts de charges	4.7	97,5	106,2
Autres produits		2,4	2,7
Charges d'exploitation		(1 547,2)	(1 608,1)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.2	(653,6)	(695,5)
Variation de stock		(21,5)	28,1
Autres achats et charges externes	4.3	(374,2)	(452,0)
Impôts, taxes et versements assimilés	4.4	(104,7)	(106,4)
Salaires et traitements	4.5	(138,7)	(135,3)
Charges sociales	4.5	(69,3)	(54,2)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)			
- amortissements des coproductions diffusées		(10,8)	(21,6)
- amortissements des autres immobilisations		(14,7)	(12,9)
- amortissements des charges d'exploitation à répartir		(0,2)	(0,2)
- provisions sur immobilisations incorpo. et actif circulant		(85,5)	(81,0)
- provisions pour risques et charges		(13,9)	(7,1)
Autres charges	4.6	(60,1)	(70,0)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		40,7	151,0
Quote part de résultat sur opérations faites en commun		-	-
Produits financiers		266,8	138,3
Charges financières		(117,1)	(134,6)
RÉSULTAT FINANCIER	4.8	149,7	3,7
RÉSULTAT COURANT		190,4	154,7
Produits exceptionnels		49,8	72,6
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,1	0,1
Produits exceptionnels sur opérations en capital		43,9	60,9
Reprises sur provisions		5,8	11,6
Charges exceptionnelles		(59,2)	(61,6)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(0,2)	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(53,5)	(58,7)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(5,5)	(2,9)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4.9	(9,4)	11,0
Participation des salariés		(0,3)	(3,6)
Impôt sur les sociétés	4.10 et 4.11	17,7	(23,2)
RÉSULTAT NET		198,4	138,9

BILAN SOCIAL (Normes Françaises)

	Annexe	12.2009	12.2008
ACTIF (en millions d'euros)		Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	48,5	42,6
Concessions et droits similaires		2,3	2,6
Marque		-	-
Fonds commercial		_	_
Autres immobilisations incorporelles		_	_
Immobilisations incorporelles en cours		5,0	0,5
Coproductions diffusables		13,4	9,9
Coproductions rediffusables		21,0	22,7
Coproductions en cours		6,8	6,9
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.2	64,6	52,7
Terrains		-	-
Constructions		-	-
Installations techniques matériels et outillages		19,9	19,8
Autres immobilisations corporelles		32,1	24,2
Immobilisations corporelles en cours		12,6	8,7
Immobilisations financières	2.4 et 3.3	1 209,9	1 265,9
Participations		1 049,3	1 034,4
Créances rattachées à des participations		-	-
Autres titres immobilisés		0,1	0,1
Prêts		160,2	230,4
Autres immobilisations financières		0 ,3	1,0
ACTIF IMMOBILISÉ		1 323,0	1 361,2
Stocks et en cours	2.5 et 3.4	445, 2	443,4
Matières premières et autres approvisionnements		0,1	0,1
Marchandises		-	-
Droits de première diffusion		208,8	225,9
Droits rediffusables		235,9	217,1
Droits de diffusion en cours		0,4	0,3
Avances et acomptes versés sur commandes	2.6 et 3.5.1	226,2	211,7
Créances clients et comptes rattachés	2.7 et 3.5.2	419,5	358,7
Autres créances	3.5.3	166,0	146,1
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2.8 et 3.7	706,7	537,0
Charges constatées d'avance	3.8	6 ,6	5,8
ACTIF CIRCULANT		1 970,2	1 702,7
Charges à repartir sur plusieurs exercices		0,2	0,4
Prime de remboursement des emprunts		0,4	0,8
Ecarts de conversion actif		0,4	0,1
TOTAL DE L'ACTIF		3 294,2	3 065,2

PASSIF (en millions d'euros)	Annexe	12.2009	12.2008
Capital		42,7	42,7
Prime d'émission		3,8	3,8
Ecart de réévaluation		3,0	3,0
Réserve légale		4,3	4,3
Réserve de plus-value à long terme		-	
Autres réserves		835,0	835,0
Report à nouveau		144,0	105,4
Résultat net de l'exercice		198,4	138,9
Provisions réglementées	2.10	34,2	34,6
CAPITAUX PROPRES	3.9	1 262,4	1 164,7
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.11 et 3.10	38,4	44,1
Autres emprunts obligataires		503,0	503,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		1,0	4,1
Emprunts et dettes financières divers (2)		561,7	550,1
Fournisseurs et comptes rattachés		368,9	403,7
Dettes fiscales et sociales		169,3	148,9
Dettes sur immobilisations		3,7	4,4
Dettes diverses		384,8	240,3
Produits constatés d'avance		0,9	1,7
DETTES	3.11	1 993,3	1 856,2
Ecarts de conversion passif		0,1	0,2
TOTAL DU PASSIF		3 294,2	3 065,2
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		0,2	-
(2) Dont comptes courants intra groupe		561,7	550,1

Tableau de financement social en flux de trésorerie (Normes Françaises)

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'Euros)	12.2009	12.2008
1 - Opérations d'exploitation		
Résultat de l'exercice	198,4	138,9
Amortissements et provisions ^{(1) (2)}	6,0	48,0
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	-	
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	1,4	(16,6)
Capacité d'autofinancement	205,8	170,3
Acquisitions de coproductions ⁽²⁾	(12,4)	(7,6)
Amortissements et provisions de coproductions ⁽²⁾	9,0	11,2
• Stocks	(1,7)	(7,8)
Créances d'exploitation	(89,2)	6,4
Dettes d'exploitation	129,0	(3,3)
Charges à répartir	· -	-
Avances nettes en provenance des tiers	(16,7)	(5,4)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	18,0	(6,5)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	223,8	163,8
2 - Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	(28,9)	(27,2)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	0,2	40,7
Acquisitions de participations financières	(6,4)	(45,8)
Cessions de participations financières	2,4	17,3
Variation nette des dettes sur immobilisations	(0,7)	(54,8)
Variation nette autres immobilisations financières	71,0	5,6
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	37,6	(64,2)
3 - Opérations de financement		
Variation des capitaux propres	-	-
Variation nette des dettes financières	8,5	93,1
Dividendes mis en paiement	(100,3)	(181,4)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(91,8)	(88,3)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	169,6	11,3
Trésorerie au début de l'exercice	536,9	525,6
Variation de la trésorerie	169,6	11,3
Trésorerie à la clôture de l'exercice	706,5	536,9

⁽¹⁾ Hors parts de coproduction de programmes

⁽²⁾ En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de coproduction de programmes qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 février 2010 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblé Générale Ordinaire du 15 avril 2010.

Les procédures d'audit ont été effectuées et le rapport d'audit relatif à la certification est en cours d'émission.

1 Faits marquants

En février 2009, TF1 a cédé sa participation de 50% dans le capital de la chaîne France 24 à la société Audiovisuel Extérieur de la France pour un montant de 2 millions d'euros.

En juin 2009, le groupe TF1 et le Groupe AB ont signé un accord visant au rachat par TF1 de 100% de NT1 et 40% de TMC détenus par Groupe AB. Cette transaction serait réalisée pour un montant de 192 millions d'euros en numéraire.

TF1 conserverait une participation dans les autres activités de Groupe AB identique à celle qu'elle détient aujourd'hui, soit 33,5%. L'équipe dirigeante actuelle de Groupe AB se verrait consentir une option lui permettant d'acquérir cette participation minoritaire de TF1 dans un délai de 2 ans pour un montant de 155 millions d'euros.

Cette opération a reçu le 26 janvier 2010 l'accord de l'Autorité de la Concurrence sous réserve du respect par le Groupe d'engagements comportementaux (cf paragraphe 6 Evènements postérieurs à la clôture).

En novembre 2009, TF1 a cédé l'intégralité de sa participation dans la société Top Ticket's, éditrice du journal d'annonces PiliPili.

En décembre 2009, TF1 a apporté à TF1 Digital les sociétés TV Breizh et Ushuaïa TV pour un montant de 38,2 millions d'euros.

Dans le cadre de la refonte du pôle Information du Groupe, TF1 a acquis LCI et Ouest Info, auprès de, respectivement, TF1 Digital et TV Breizh, pour un montant total de 2,7 millions d'euros.

2 Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2-1. Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2009.

2-2. Immobilisations incorporelles

2-2-1. Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de parts de production de programmes en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les parts de production des programmes sont portées en immobilisations incorporelles à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont amortis à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont amortis de la manière suivante selon le type de programmes :

		Type de programme	
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80%	50%	100%
- 2 ^{ème} diffusion	20%	50%	

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management.

2-2-2. Coproductions diffusables

Les parts de coproduction de programmes qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisées sur la base de leur coût d'acquisition sous cette rubrique.

2-2-3. Coproductions rediffusables

Les parts de coproduction des programmes déjà diffusés une première fois et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrées dans le compte "coproductions rediffusables" pour une valeur égale à 20 % ou à 50 % de leur coût d'acquisition en fonction de la nature du programme (fictions, dessins animés, autres) ou pour leur valeur contractuelle.

2-2-4. Coproductions en cours

Les œuvres littéraires n'ayant pas encore donné lieu à une mise en production figurent sous cette rubrique. Les montants enregistrés correspondent aux sommes versées à la date de clôture. Les montants contractuels des versements restant à effectuer figurent en engagements hors bilan.

2-2-5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

2-3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	2 à 10 ans

2-4. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais accessoires. Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

2-5. Stocks et en cours

2-5-1. Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

		Type de programme	
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80%	50%	100%
- 2ème diffusion	20%	50%	

- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management),
- si la valeur du droit de rediffusion contractuelle est supérieure à la valeur qui lui serait attribuée selon les règles utilisées en l'absence de valorisation individuelle dans le contrat,
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadre), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande ».

2-5-2. Droits de première diffusion

Les droits ouverts non diffusés qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunts comptabilisés en charge).

2-5-3. Droits de diffusion rediffusables

Les droits pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont possibles, sont enregistrés dans le compte "droits de diffusion rediffusables" pour une valeur égale à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition en fonction de la nature du programme (fictions, dessins animés, autres) ou pour leur valeur contractuelle.

2-6. Avances et acomptes

Les acomptes sur achats de programmes sont comptabilisés selon les principes décrits au paragraphe 2-5-1 et peuvent faire l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

2-7. Créances clients

Les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques de non recouvrement supérieurs à 2 ans ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1er janvier 2007
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2007.

Les risques sur les créances nées postérieurement au 31 décembre 2007 et non recouvrées au 31 décembre 2009 ne sont pas significatifs.

2-8. Trésorerie

La société gère de façon centralisée la trésorerie du groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

2-9. Opérations en devises et écarts de conversion

Les factures reçues en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

Les écarts de conversion Actif relatifs à des dettes non couvertes font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

2-10. Provisions règlementées

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les parts coproductions de programmes non encore diffusées, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- 1er mois 20 %
 - 2ème mois 15 %
 - 3ème au 9ème mois 5 %
 - 10ème au 24ème mois 2 %

2-11. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'évènements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2-11-1. Indemnités de fin de carrière

L'engagement de retraite de TF1 est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière et fait l'objet d'une provision pour risques et charges, déduction faite des sommes portées à un fonds d'assurance.

2-11-2. Congés d'ancienneté

Des jours de congés supplémentaires sont attribués aux salariés en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise. La charge correspondant à l'acquisition de ces droits à congés est calculée en tenant compte de l'ancienneté dans l'entreprise, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. Elle est actualisée et fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

2-11-3. Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2-12. Publicité

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par TF1 Publicité diminuée de sa commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée pour leur montant symétrique en chiffre d'affaires et en charges externes.

2-13. Engagements hors bilan

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser au fournisseur du service de télédiffusion jusqu'à l'échéance du contrat.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux figurent en engagements hors bilan.

Les lignes de crédit confirmées auprès des banques, non utilisées à la date de clôture des comptes, figurent en engagements hors bilan.

2-14. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts à l'exception des primes sur options de change et de taux comptabilisées en résultat au moment de leur paiement.

3 Notes sur le bilan

3-1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de parts de coproduction de programmes ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2009	2008
Coproductions en cours	8,4	9,5
Coproductions diffusables	9,9	15,0
Coproductions rediffusables	22,8	30,7
VALEUR COPRODUCTIONS AU 1 ^{er} JANVIER	41,1	55,2
Investissements	23,7	20,3
Consommations 1re diffusion	(9,1)	(17,1)
Consommations 2e diffusion	(1,7)	(4,4)
Consommations totales au titre de la diffusion	(10,8)	(21,5)
Droits échus	(2,5)	(4,0)
Réformes et abandons	(5,7)	(5,7)
VNC reventes	(3,1)	(2,9)
Diminutions	(22,1)	(34,2)
VALEUR COPRODUCTIONS AU 31 DECEMBRE	42,7	41,1
La ventilation des parts de coproduction est la suivante :		
Coproductions en cours	8,3	8,4
Coproductions diffusables	13,4	9,9
Coproductions rediffusables	21,0	22,8
Total	42,7	41,1
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		
Au 1 ^{er} janvier	1,6	1,6
Dotation		0,1
Reprise	(0,1)	(0,1)
Au 31 décembre	1,5	1,6

Au 31 décembre 2009, le risque de non diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 15,0 millions d'euros dont :

- 1,5 million d'euros est couvert par voie de dépréciation d'actif
- 13,5 millions d'euros sont couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 2.10.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de parts de production de programmes est le suivant :

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2009	Rappel 2008
Parts de production	7,1	0,8	6,0	13,9	16,7

3-2. Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)				
Valeurs brutes	01/01/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Installations techniques et matériels	86,4	6,6	(6,1)	86,9
Autres immobilisations	79,2	16,1	(3,1)	92,2
Immobilisations en cours	8,7	11,3	(7,4)	12,6
TOTAL	174,3	34,0	(16,6)	191,7
Amortissements	01/01/2009	Dotations	Reprises	31/12/2009
Installations techniques et matériels	66,6	6,4	(6,0)	67,0
Autres immobilisations	55	7,7	(2,6)	60,1
TOTAL	121,6	14,1	(8,6)	127,1

3-3. Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

	There is	A			
(en millions d'euros)	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres	Total
VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2008	1 257,0	0,1	230,4	1,0	1 488,5
Augmentations					
Titres TF1 Digital (suite à l'apport de Ushuaïa TV)	11,5				11,5
Titres TF1 Digital (suite à l'apport de TV Breizh)	26,7				26,7
Acquisition LCI	2,1				2,1
Acquisition Ouest Info	0,6				0,6
Augmentation de capital Top Tickets	9,4				9,4
Acquisition WB Télévision	1,5				1,5
Diminutions					
Apport TV Breizh à TF1 Digital	(26,7)				(26,7)
Cession Top Ticket's	(11,4)				(11,4)
Cession TF1 Mobile à e TF1	(2,5)				(2,5)
Cession Sacas à TF1 Expansion	(0,1)				(0,1)
Liquidation diverses sociétés du Groupe	(0,9)				(0,9)
Prêts Aphélie			(70,2)		(70,2)
Dépôts et cautionnements				(0,7)	(0,7)
VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2009	1 267,2	0,1	160,2	0,3	1 427,8
Provisions pour dépréciation					
Au 31 décembre 2008	222,6				222,6
Dotation	42,3				42,3
Reprise	(47,0)				(47,0)
Au 31 décembre 2009	217,9				217,9
VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2009	1 049,3	0,1	160,2	0,3	1 209,9

La rubrique Prêts est composée pour l'essentiel d'un prêt consenti à la société Eurosport (valeur résiduelle au 31.12.2009 : 160,0 millions d'euros).

Les dotations aux dépréciations concernent TF1 Digital pour 35,0 millions d'euros et A1 International pour 7,3 millions d'euros. Les reprises de dépréciations correspondent principalement à Eurosport France pour 18,0 millions d'euros, TF1 Production pour 14,0 millions d'euros, TF1 Droits Audiovisuels pour 12,0 millions d'euros et TF1 Mobile pour 2,5 millions d'euros.

3-4. Stocks et en cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

	Achats de	Production		
en millions d'euros	droits	interne	Total 2009	Rappel 2008
Droits de première diffusion	247,7	0,4	248,1	235,2
Droits de rediffusions	356,2		356,2	341,6
Droits de diffusion en cours		0,3	0,3	0,5
STOCK AU 1 ^{er} JANVIER	603,9	0,7	604,6	577,3
Achats	653,3	261,6	914,9	1 033,4
Consommations 1 ^{re} diffusion	(523,7)	(260,8)	(784,5)	(879,3)
Consommations 2 ^{ème} diffusion	(71,9)	(200,0)	(71,9)	(63,4)
Consommations totales au titre de la diffusion	(595,6)	(260,8)	(856,4)	(942,7)
Droits échus	(34,7)		(34,7)	(43,3)
Réformes et abandons	(16,6)	(0,1)	(16,7)	(14,8)
Reventes	(27,9)		(27,9)	(5,3)
Consommations totales	(674,8)	(260,9)	(935,7)	(1 006,1)
STOCK AU 31 DECEMBRE	582,4	1,4	583,8	604,6
WARIATION DE CTOOK	(04.5)	0.7	(00.0)	07.0
VARIATION DE STOCK	(21,5)	0,7	(20,8)	27,3
La ventilation du stock est la suivante :				
Droits de première diffusion	233,0	1,0	234,0	248,1
Droits de rediffusions	349,4		349,4	356,2
Droits de diffusion en cours		0,4	0,4	0,3
TOTAL	582,4	1,4	583,8	604,6
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Au 1 ^{er} Janvier	161,0	0,3	161,3	141,8
Transfert			0,0	0,4
Dotation	60,4		60,4	81,0
Reprise	(83,0)		(83,0)	(61,9)
Au 31 décembre	138,4	0,3	138,7	161,3

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

	A moins d'1		A plus de 5		
(en millions d'euros)	an	De 1 à 5 ans	ans	Total 2009	Rappel 2008
Programmes et droits de télédiffusion	486,5	633,5	23,4	1 143,4	1 283,60
Droits de retransmissions sportives	92,4	220,1		312,5	477,5
TOTAL	578,9	853,6	23,4	1 455,9	1 761,10

La partie de ces contrats libellée en devises est la suivante : 185,6 millions d'euros en US dollars et 13,5 millions d'euros en livres sterling.

3-5. Avances et acomptes versés sur commandes et créances

3-5-1. Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes pour 127,7 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 2,4 millions d'euros) et d'acomptes versés sur des achats de droits de retransmissions sportives pour 114,4 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 17,0 millions d'euros).

3-5-2. Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2009, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 379,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 327,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

3-5-3. Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée d'une créance d'impôt sur les sociétés 2009 de 11,5 millions d'euros, de créances relatives à la TVA pour 89,9 millions d'euros et de comptes courants des filiales pour 53,6 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 1,4 millions d'euros).

3-5-4. Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

(en millions d'euros)	01/01/2009	Transfert	Dotation	Reprise	31/12/2009
Avances et acomptes	1,1	·	18,3		19,4
Créances clients	0,0				0,0
Autres créances	1,4		6,8		8,2
TOTAL	2,5	0,0	25,1	0,0	27,6

3-6. Echéances des créances

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé		160,3	0,2	160,5
Actif circulant (1)	1 292,0	0,2	0,0	1 292,2
Total	1 292,0	160,5	0,2	1 452,7

(1) hors avances et acomptes versés sur commandes.

3-7. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	2009	2008
Valeurs mobilières de placement	0,4	0,4
Dépôts bancaires et mouvements de fonds	105,1	1,1
Comptes courants de trésorerie débiteurs	603,5	532,9
Caisses	0,6	0,4
Intérêts courus à recevoir	1,8	3,8
Disponibilités	711,0	538,2
TOTAL	711,4	538,6
Provisions des comptes courants et VMP		
Au 1 ^{er} Janvier	1,6	14,1
Dotation	4,5	0,2
Reprise	(1,4)	(12,7)
Au 31 décembre	4,7	1,6
VALEURS NETTES	706,7	537,0

Au 31 décembre 2009, les valeurs mobilières de placement sont constituées de 14 625 actions TF1 qui ont fait l'objet d'une dépréciation pour 0,2 million d'euros.

3-8. Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 6,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 (5,8 millions d'euros en 2008).

3-9. Capitaux propres

Le capital est divisé en 213 410 492 actions ordinaires de 0,2 Euro entièrement libérées.

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	01/01/2009	Affectation du résultat (AGO 17/04/09)	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Capital	42,7	-			42,7
Prime d'émission	3,8	-			3,8
Réserve légale	4,3	-	-	-	4,3
Report à nouveau	105,4	38,6	-	-	144,0
Autres réserves	835,0		-	-	835,0
Résultat de l'exercice	138,9	(138,9)	198,4	-	198,4
Sous total	1 130,1	(100,3)	198,4	0,0	1 228,2
Provisions réglementées	34,6		5,5	(5,9)	34,2
TOTAL	1 164,7	(100,3) ⁽¹⁾	203,9	(5,9)	1 262,4
Nombre d'actions	213 410 492				213 410 492

(1) Dividendes payés à partir du 27 avril 2009

3-10. Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2-11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en millions d'euros)	01/01/2009	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	31/12/2009
Provisions pour litiges	13,0	10,5	(1,5)	(9,4)	12,6
Provisions relatives aux sociétés apparentées	8,7	7,0	(8,5)		7,2
Provisions pour non recouvrement des clients	2,7		(2,7)		0,0
Provisions pour indemnités de fin de carrière	15,0	2,9	(1,8)	(2,3)	13,8
Provisions pour congés d'ancienneté	4,7	0,7	(0,4)	(0,2)	4,8
TOTAL	44,1	21,1	(14,9)	(11,9)	38,4

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 13,8 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 17,7 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 3,9 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation: 4,89%
- taux d'augmentation des salaires : 2,00%
- âge de départ à la retraite : 60 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

3-11. Dettes

3-11-1. Emprunts obligataires

En novembre 2003, TF1 a émis un emprunt obligataire portant sur un montant de 500 millions d'euros remboursable au pair in fine dans 7 ans (2010). Son coupon s'élève à 4,375 %.

3-11-2. Emprunts auprès des établissements de crédits

Les intérêts courus sur les swaps souscrits par la société figurent dans ce poste pour un montant de 0,8 millions d'euros. La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 1 060,5 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2009 (dont 110,0 millions d'euros ont une échéance inférieure à un an et 950,5 millions d'euros une échéance supérieure à un an).

3-11-3. Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés dans ce poste pour 561,7 millions d'euros (353,1 millions d'euros en 2008).

3-11-4. Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 378,2 millions d'euros (218,5 millions d'euros en 2008).

3-11-5. Echéances des dettes

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunt obligataire	503,0		·	503,0
Autres dettes	1 490,3			1 490,3
TOTAL	1 993,3	0,0	0,0	1 993,3

3-11-6. Etat des charges à payer et des produits à recevoir

(en millions d'euros)			
Actif		Passif	
Créances clients	16,3	Dettes fournisseurs	123,9
Autres créances	8,9	Dettes fiscales et sociales	55,7
		Dettes sur immobilisations	1,5
		Dettes diverses	378,5

4 Notes sur le compte de résultat

4-1. Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 357,7 millions d'euros (1 568,3 millions d'euros en 2008).

4-2. Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks

Ce poste comprend les consommations de droits de diffusion pour 674,8 millions d'euros (666,9 millions d'euros en 2008). Se reporter au paragraphe 3-4.

4-3. Autres achats et charges externes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de leur mission légale s'élève à 0,4 million d'euros en 2009.

4-4. Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 77,6 millions d'euros en 2009 contre 87,3 millions d'euros en 2008. Il comprend également en 2009 un montant de 9,3 millions d'euros au titre de la taxe sur la publicité diffusée.

4-5. Salaires et traitements et charges sociales

Les cachets et piges concourent à ce poste pour 3,3 millions d'euros (2,9 millions d'euros en 2008) sur un total de 138,7 millions d'euros (135,3 millions d'euros en 2008).

La charge relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise s'élève à 4,1 millions d'euros (montant identique à celui de 2008). La charge relative à l'abondement de l'opération Bouygues Partage 2 s'élève à 0,3 millions d'euros.

Un montant de 9,7 millions d'euros a été enregistré au 31 décembre 2009 au titre du contrat d'intéressement mis en place en 2008 dans le Groupe.

4-6. Autres charges

Les versements aux sociétés d'auteurs figurent dans ce poste pour un montant de 54,8 millions d'euros en 2009 (63,6 millions d'euros en 2008).

4-7. Transferts de charges

Dans ce poste figurent principalement le remboursement des coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4-8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Dividendes et remontée résultats sociétés transparentes	172,4	42,8
Intérêts nets versés	(14,8)	(7,7)
Provisions pour dépréciation des titres (1)	4,7	(24,0)
Provisions pour dépréciation des comptes courants	(4,6)	1,7
Provisions pour risques sur filiales	(7,0)	(7,7)
Autres provisions	0,6	(0,1)
Ecarts de change	(1,2)	(1,2)
Produits sur cessions de VMP		0,3
Amortissement des primes de remboursement des obligations	(0,4)	(0,4)
Net	149,7	3,7

(1) se reporter au paragraphe 3-3

Le poste Autres provisions inclut notamment les provisions pour pertes de change.

Concernant les sociétés liées, les intérêts versés s'élèvent à 3,4 millions d'euros et les intérêts reçus à 12,6 millions d'euros en 2009 (respectivement 13,4 millions d'euros et 34,4 millions d'euros en 2008).

4-9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Réformes de programmes et moins-values réalisées sur cessions	(8,3)	(9,8)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	0,4	8,9
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	(0,9)	16,5
Mali sur rachat d'actions TF1	0,0	(4,5)
Divers	(0,6)	(0,1)
Net	(9,4)	11,0

4-10. Impôt sur les sociétés

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Charge d'impôt du groupe fiscal	(2,8)	(34,2)
Produit d'impôt à percevoir des sociétés bénéficiaires	20,5	11,0
Impôt sur les sociétés	17,7	(23,2)

Le produit d'impôt relatif au résultat exceptionnel est de 6,8 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 36 sociétés en 2009 contre 47 en 2008.

L'écart entre le taux d'impôt théorique de 34,43% et le taux apparent de -9,8% résulte essentiellement des produits non fiscalisés sur 2009 (principalement les dividendes et les plus ou moins values à long terme) et des économies d'impôt dans l'intégration fiscale des déficits des sociétés intégrées.

4-11. Fiscalité différée

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futur non comptabilisés à ce jour qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base d'un taux de 34,43%.

(en millions d'euros)	Accroissement futur d'impôt	Allégement futur d'impôt
Provisions réglementées	11,3	-
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, provisions pour indemnités de fin de carrière et congés d'ancienneté, autres charges		
non déductibles	-	13,0

5 Autres informations

5-1. Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2009, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en millions d'euros)

Engagements donnés	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2009	Rappel 2008
Crédit -bail immobilier				0,0	9,7
Contrats de location simple	19,2	106,9	93,8	219,9	136,0
Contrats de transport d'images	60,9	58,6	1,3	120,8	145,8
Garanties	6,0	26,6	8,8	41,4	49,1
Engagements sur titres de participation	192,0			192,0	
Divers (1)	5,6	4,4		10,0	38,9
TOTAL	283,7	196,5	103,9	584,1	379,5

(en millions d'euros)

Engagements reçus	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2009	Rappel 2008
Crédit-bail immobilier				0,0	9,7
Contrats de location simple	19,2	106,9	93,8	219,9	136,0
Contrats de transport d'images	60,9	58,6	1,3	120,8	145,8
Engagements sur titres de participation	192,0			192,0	
Divers (2)	11,7	4,8		16,5	7,4
TOTAL	283,8	170,3	95,1	549,2	298,9

- (1) Les engagements donnés divers comprennent :
- la contribution financière pour un montant de 8,5 millions d'euros au GIP France Télé Numérique dont la mission est d'assurer la mise en œuvre de l'extinction de la télévision analogique,
- la juste valeur de deux swaps de 100 millions d'euros (se reporter à la note 5-2-2) pour un montant de 0,3 millions d'euros,
- la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5-2-1) pour un montant de 1,2 millions d'euros.
- (2) Les engagements reçus divers comprennent :
- la contribution financière au GIP France Télé Numérique pour 8,5 millions d'euros,
- la juste valeur d'un swap de 300 millions d'euros (se reporter à la note 5-2-2) pour un montant de 7,6 millions d'euros
- la juste valeur des instruments financiers de change pour 0,4 millions d'euros (se reporter à la note 5-2-1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2009.

5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture

5-2-1. Couverture du risque de change

Compte tenu de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couverture, traitées sur le marché des changes, couvrent à 100% l'exposition 2010 et une partie des échéances 2011 des contrats signés au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, la contre-valeur du montant global de ces encours s'élève à 97,3 millions d'euros dont :

- 88,7 millions d'euros d'achats à terme (6,8 constitués en GBP; 81,9 constitués en US dollars)
- 8,6 millions d'euros de swaps de change (0,1 constitués en GBP; 8,5 constitués en US dollars).

5-2-2. Couverture du risque de taux

Dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux du groupe, celle-ci étant explicitée dans l'annexe des comptes consolidés de TF1 au 31 décembre 2009, TF1 a souscrit :

- un swap de taux de 300 millions d'euros en 2003 ; échéance 2010
- un swap de taux de 100 millions d'euros en 2008 ; échéance février 2010
- un swap de taux de 100 millions d'euros en 2009 ; échéance février 2010
- deux swaps de taux de 150 millions d'euros chacun en 2008, arrivés à échéance en novembre 2009.

L'impact net des opérations de couverture de risque de taux au 31 décembre 2009 correspond à une charge financière de 2,3 millions d'euros.

5-3. Effectifs

A la clôture de l'exercice la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-dessous :

	2009	2008	2007
Collège 1 – Employés	12	13	16
Collège 2 – Agents de maitrise	410	415	445
Collège 3 – Cadres	938	891	867
Collège 4 – Journalistes	237	217	245
TOTAL	1 597	1 536	1 573

5-4. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2009 aux cadres dirigeants du groupe, soit les quatorze membres du comité de direction TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 7,0 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,4 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont font partie Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2009 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,3 millions d'euros. En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

5-5. Options de souscription et attributions gratuites d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

5-6. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2009 s'élève à 0,3 million d'euros.

5-7. Détails des comptes concernant les entreprises liées

(en millions d'euros)			
Actif		Passif	·
Immobilisations financières	160,0	Dettes financières	560,0
Créances d'exploitation	497,6	Dettes d'exploitation	32,2
Créances diverses	59,3	Dettes diverses	382,3
Disponibilités et comptes courants	603,5		
Charges		Produits	
Charges d'exploitation	173,3	Produits d'exploitation	1 457,9
Charges financières	65,5	Produits financiers	242,5

5-8. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
		nilliers d'euro nires de la dev			En milliers d'é	euros					
I. Filiales (50% au moins du capital	l détenu par la soc	ciété)									
- TF1 PUBLICITE		2 400	269	100,00 %	3 038	3 038	-	-	1 568 790	15 799	4 050
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	18 110	100,00 %	1 768	1 768	-	-	47 822	32	1 020
- TÉLÉ-SHOPPING		5 127	1 561	100,00 %	5 130	5 130	12 064	-	75 926	2 167	2 991
- TF1 PUBLICATIONS (*)		75	(1 458)	99,88 %	519	-	-	-	-	27	-
- TF1 ENTREPRISES		3 000	9 777	100,00 %	3 049	3 049	-	-	29 790	(268)	4 000
- e-TF1		1 000	(153)	100,00%	1 000	1 000	-	-	65 159	(136)	-
- TF1 DIGITAL		46 559	(10 554)	100,00%	209 451	75 320	7 275	-	8 802	3 681	-
- EUROSPORT		15 000	305 687	100,00 %	234 243	234 243	160 000	843	299 413	21 561	1 500
- EUROSPORT France		2 325	12 116	100,00 %	126 825	114 825	-	5 754	61 916	3 795	1 500
- ONE CAST		40	(1 168)	100,00 %	13 440	40	6 019	-	4 414	(419)	-
- TF1 EXPANSION		269	189 141	100,00%	291 290	291 290	-	-	0	202 387	150 000
- TF1 DROITS AUDIOVISUELS		15 210	(9 369)	100,00 %	66 431	21 731	21 410	29 053	74 959	(8 199)	-
- LA CHAINE INFO		4 500	49	100,00%	2 059	2 059	-	5 754	44 649	(3 890)	-
- OUEST INFO		15	(352)	100,00 %	617	617	224	-	1 975	(302)	-
- TF1 PRODUCTION		10 080	168	100,00 %	24 052	24 052	4 421	-	102 556	699	-
- TF1 INSTITUT		40	(405)	100,00 %	40	40	439	-	570	(118)	-
- TF1 MANAGEMENT		40	(10)	100,00 %	40	40	-	-	-	(3)	-
- WAT		40	(2 881)	100,00 %	7 040	7 040	4 507	-	1 483	(1 691)	-
- PREFAS 1		40	(7)	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- PREFAS 4		40	(6)	100,00 %	40	40	-	-	0	(2)	-
- PREFAS 5		40	(6)	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- PREFAS 6		40	(6)	100,00 %	40	40	-	-	0	(2)	-
- GIE ACQUISITION DE DROITS		0	0	96,00%	0	0	25 000	-	58 611	(3 261)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise Capi	tal	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	En milliers monétaires de		ou d'unités se spécifiée		En milliers d'é	euros					
II. Participations (10 à 50 % du capi	tal détenu par la société	()									-
- MEDIAMETRIE (*)		930	8 706	10,80 %	44	44	-	-	52 360	2 950	
- A1 INTERNATIONAL (**)		20	14 603	50,00 %	12 809	0	-	-	-	(10 172)	
- MONTE CARLO PARTICIPATION	2	5 285	(169)	50,00 %	12 642	12 642	8 300	-	1 196	40	
- TCM GESTION		40	7	33,92 %	14	14	-	-	4	0	
- TCM DROITS AUDIOVISUELS		240	6 358	34,00 %	82	82	2 207	-	9 173	5 101	
- PUBLICATIONS METRO FRANCE		100	368	34,30 %	12 000	12 000	-	-	34 919	4	-
- S M R 6		90	47	16,67%	15	15	5	-	78	2	-
- JFG NETWORKS		47	1 727	40,03%	3 504	3 504	-	-	1 690	(115)	
- SOPARMEDIA (**)		1990	(7)	12,56 %	250	-	-	-	-	(9)	
- GROUPE AB (*)	3	0 243	91 286	33,50%	229 642	229 642	-	-	8 156	47 812	-
- WB TELEVISION (*)		62	(3 250)	49,03%	4 500	4 500	-	-	525	(440)	-
- MR5		38	0	33,33 %	13	13	-	-	7 943	(9)	

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise Capita	l Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis(2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	En milliers d'et monétaires de la	ıros ou d'unités devise spécifiée		En milliers d'é	euros					
III. Participations (capital détenu inférieur	à 10%)									
- PRIMA TV (*)	6 50	0 4 680	5,00 %	1 407	1 407	-	-	36 499	(716)	-
- MEDIAMETRIE EXPANSION (*)	1 82	9 137	5,00 %	91	0	-	-	0	113	7
- LES NOUVELLES EDITIONS TF1	4	0 52	1,00 %	0	0	-	-	9	4	-
- EZ TRADING	7	5 (37)	0,02 %	0	0	-	-	12 100	3 049	-
- TF6	8	0 (5)	0,02 %	0	0	2 474	-	17 610	(858)	-
- TF6 GESTION	8	0 19	0,001 %	0	0	-	-	4	5	-
- SERIE CLUB	5	0 612	0,004 %	2	2	-	-	9 174	586	-
- SED ODYSSEE		8 (61)	0,20 %	0	0	443	-	4 822	14	-
- APHELIE		2 (5 960)	0,05 %	0	0	66 908	-	10 453	4 953	-
- DUJARDIN (EX REGAIN GALORE)	46	3 2 150	0,01 %	-	-	-	-	8 857	(17)	-
- NT1 (*)	8 35	1 0	0,0%	-	-	-	-	23 515	(4 244)	-
TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPAT	IONS	0		1 267 207	1 049 307	321 696	41 404	-	-	165 068

⁽¹⁾ le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres

⁽²⁾ les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

^(*) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2008

^(**) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2007

6 Evènements postérieurs à la clôture

Accord de l'Autorité de la Concurrence reçu sur l'acquisition de Groupe AB

Le 26 janvier 2010, l'Autorité de la Concurrence a donné son accord pour la réalisation de l'acquisition de Groupe AB par le Groupe TF1. L'opération sera finalisée après l'obtention de l'avis du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.